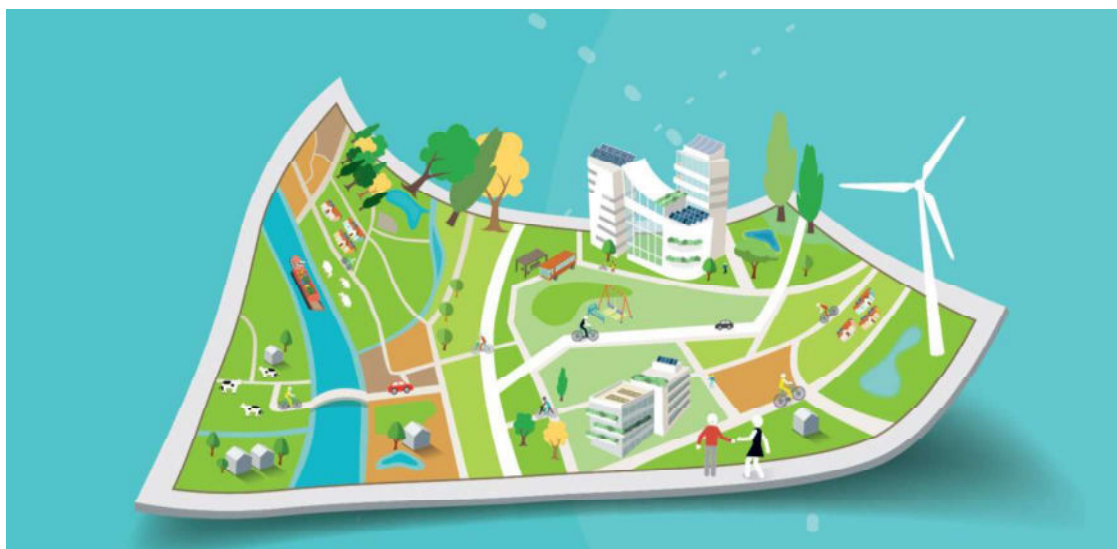




PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE-TERRITORIAL 2023-2029 DU GRAND GUERET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Résumé non technique

Mai 2024 (repris en novembre 2024)



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

1. PRESENTATION GENERALE DU PLAN CLIMAT

La Communauté d'Agglomération (CA) du Grand Guéret est située au Nord-Est de la Nouvelle-Aquitaine et plus précisément dans la partie Nord-Ouest de la Creuse. Elle a été créée le 1er janvier 2013, via l'intégration de trois communes (Anzême, Jouillat et Saint-Éloi) dans l'ancienne Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, qui était composée de 19 communes depuis 2003. En 2018, trois nouvelles communes ont intégré le Grand Guéret (Mazeirat, Peyrabout et Saint-Yrieix-les-Bois), portant ainsi le nombre de communes à 25 (Figure 1).

Le territoire du Grand Guéret couvre une superficie de 480,6 km² (INSEE, 2019).

D'après l'INSEE, en 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comptait 28 527 habitants, soit environ 25 % de la population de la Creuse (116 617 habitants). La densité de population du territoire est de 59,4 hab/km².

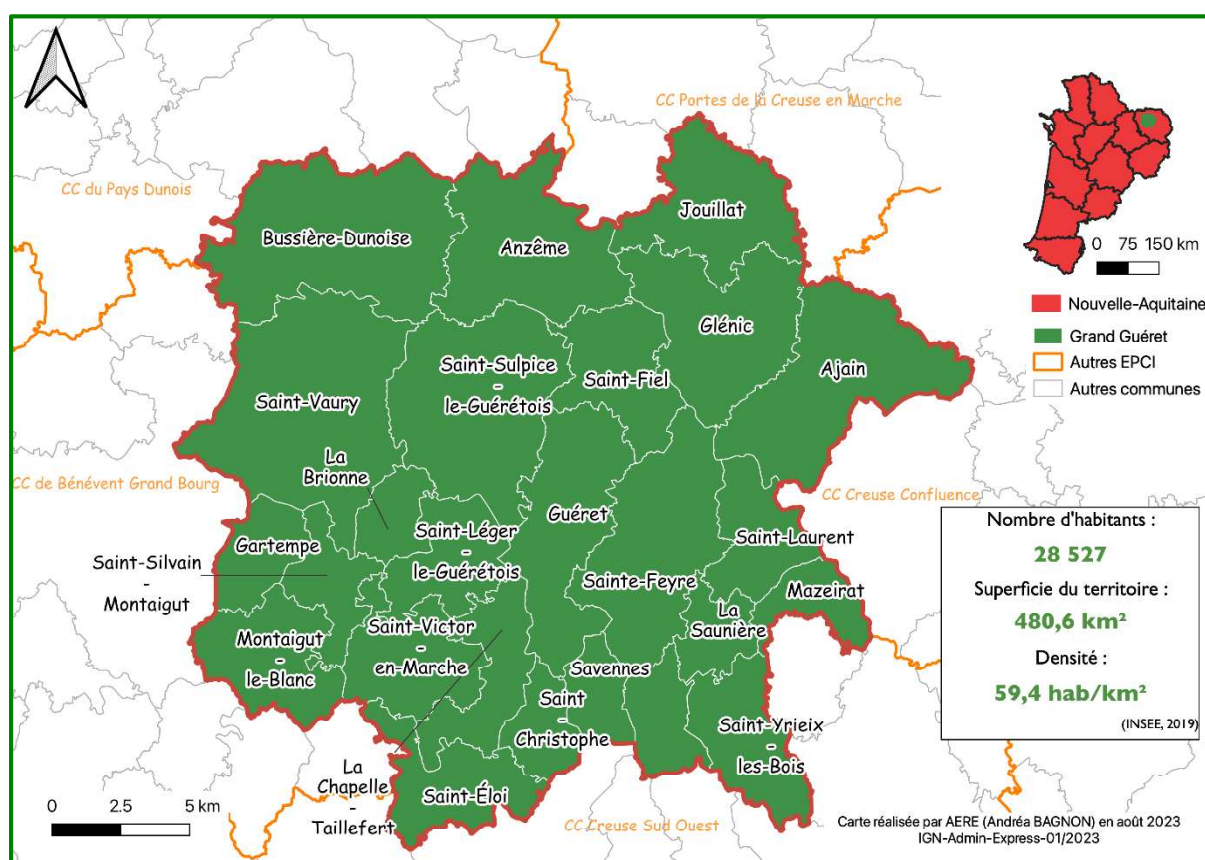
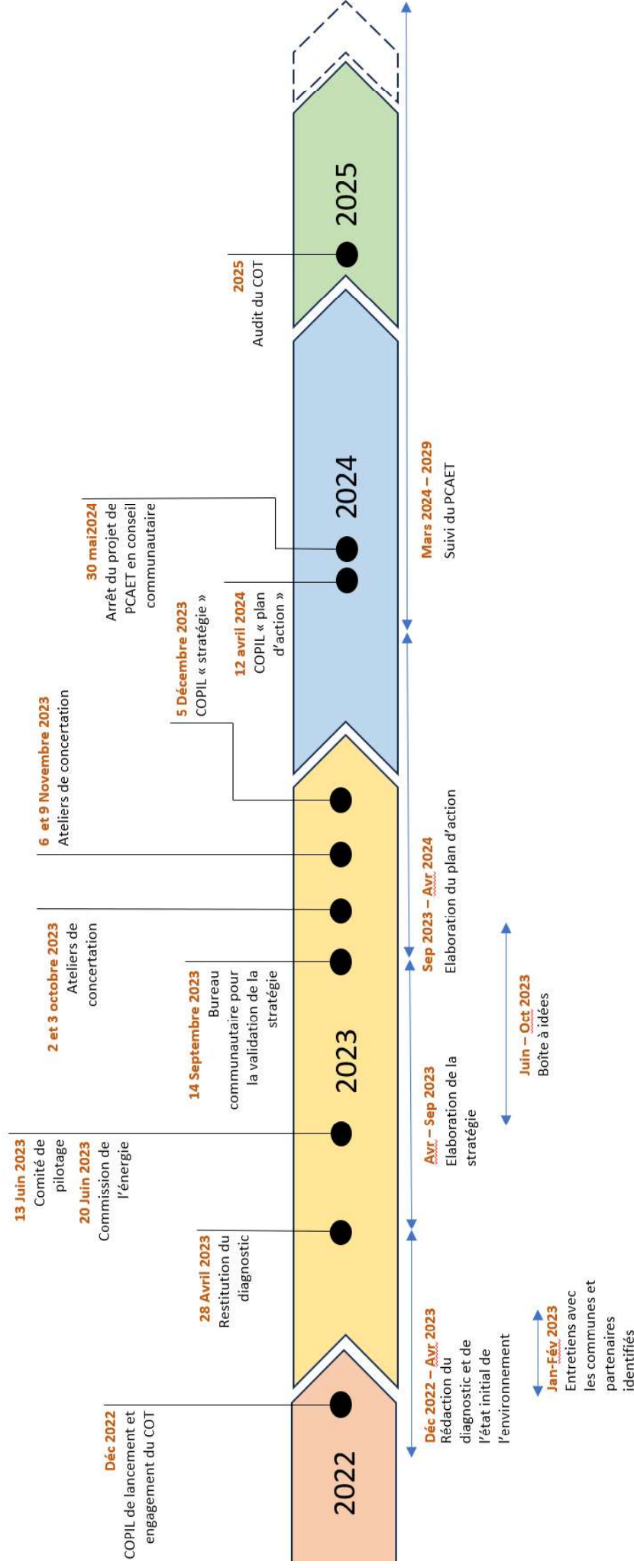


Figure 1 : Présentation du territoire du Grand Guéret (Réalisée par AERE)

Ce territoire rural est structuré par Guéret, sa ville centre (12 734 habitants ; INSEE, 2019), première ville de la Creuse.

Le Grand Guéret s'identifie sur le plan économique par l'agriculture, essentiellement orientée vers la production extensive de bovins à viande. De plus, le tourisme, la nature et la culture sont des points majeurs sur le territoire avec des châteaux, musées, sites naturels, parcs animaliers ou de loisirs. Il dispose d'atouts pour séduire des touristes épris de nature et de culture.

2. ETAPES D'ELABORATION DU PCAET



3. LE PCAET DE COLLECTIVITE

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), défini dans l'[article L229-26 du Code de l'Environnement](#), est un **outil réglementaire opérationnel de coordination de la transition énergétique** sur le territoire **porté par un EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il s'agit d'une **démarche de planification sur six ans**, qui est à la fois **stratégique et opérationnelle** menée **à l'échelle à l'échelle d'un territoire** et impliquant l'ensemble des acteurs de celui-ci. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de trois axes :

- **Climat** : l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer sa vulnérabilité et l'atténuation du changement climatique ;
- **Air** : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en exploitant la capacité des écosystèmes du territoire à capter le CO₂ (séquestration carbone) et la lutte contre la pollution atmosphérique afin d'améliorer la qualité de l'air ;
- **Energie** : la maîtrise de la consommation énergétique du territoire en faisant preuve de plus de sobriété dans l'utilisation des énergies, et en préparant l'abandon progressif des combustibles fossiles au profit du développement des énergies renouvelables (EnR) locales.

Conformément à la [loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#), le Grand Guéret est obligé de réaliser un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) sur son territoire, plan qui fait l'objet de la présente Evaluation Environnementale Stratégique (EES), et devra être mis à jour à l'issue d'une période de 6 ans (2023-2029).

3.1. Etapes d'élaboration

Dans le cas du PCAET du Grand Guéret, l'évaluation environnementale a été menée par le prestataire en charge de l'élaboration du PCAET lui-même, dans une approche complètement intégrée. Au sein du bureau d'études (AERE), les personnes chargées du PCAET et de son évaluation environnementale ont néanmoins été distinctes, afin d'apporter un regard nouveau sur le document. La prise en compte de l'environnement et des points de vigilance mis en évidence par l'EES a été réalisée en continu, intégrée aux réflexions sur chaque objectif et action, à l'occasion des réunions techniques, comités de pilotage (élargis à des partenaires extérieurs du Grand Guéret) et du dispositif de concertation grand public prévu dans le cadre du PCAET.

Ci-dessous les temps fort du PCAET et de l'EES :

Décembre 2022- Avril 2023

Diagnostic du PCAET, cadrage préalable avec l'autorité
environnementale et Etat Initial de l'environnement (EIE)

Avril - Septembre 2023

Elaboration de la stratégie climat-air-énergie

Septembre 2023- Mai 2024

Elaboration du programme d'actions sur 6 ans

Novembre 2023 - Juillet 2024

Dispositif de suivi et instruction du PCAET (finalisation du rapport
environnemental)

3.2. Objectifs

Conformément à l'[article L229-26 du Code de l'Environnement](#), le PCAET définit sur le territoire de la collectivité :

1. « Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ». Le Grand Guéret se fixe les objectifs suivants :
 - Consommation d'énergie : -19% en 2030 et **-54% en 2050** (par rapport à 2019),
 - Émissions de GES : -25% en 2030 et **-59% en 2050** (par rapport à 2019),
 - Consommation d'ENR : 35% d'ENR (dont biogaz et biocarburants importés) dans la consommation d'énergie en 2030 et **72% en 2050**,
 - Production d'ENR : 11% de production d'ENR (hors biogaz et biocarburants importés) par rapport à la consommation d'énergie en 2030 et **44% en 2050**,
 - Séquestration carbone : **+28% en 2050** (par rapport à 2019).
2. « Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, y compris le potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de réduire l'empreinte environnementale du numérique, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique. Sont inclus des objectifs relatifs aux installations de production de biogaz. ».

→ Le Grand Guéret a élaboré un programme d'actions comptant **49 actions réparties dans 6 axes stratégiques**.

3.3. Articulation avec les plans et démarches existants

De manière directe, le PCAET du Grand Guéret doit prendre en compte le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, élaboré en 2013 n'est plus en vigueur actuellement, qui couvre les EPCI suivants : la CA du Grand Guéret, la CC Haute-Corrèze Communauté, la CC de Ventadour - Egletons - Monédières

Il doit être compatible avec le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la Région Nouvelle Aquitaine et prendre en compte ses objectifs.

Les plans locaux d'urbanisme des communes qui composent le Grand Guéret doivent quant à eux être compatibles avec le PCAET.

De manière indirecte, le PCAET doit contribuer et s'articuler avec d'autres documents ou stratégies à l'échelle nationale ou régionale, comme la **Stratégie Nationale Bas-Carbone** qu'il doit prendre en compte

Sur des champs thématiques plus particuliers, d'autres documents ont été consultés et associés à la réflexion sur la stratégie : le Schéma intercommunal des énergies renouvelables, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les Plans de Prévention des Risques (PPR), le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (C2RTE), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Ainsi, l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation du PCAET implique une approche transversale qui doit être partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire et qui doit **intégrer et s'articuler avec les autres politiques, plans et programmes des différentes échelles** (de mondiale à locale) (Figure 2).

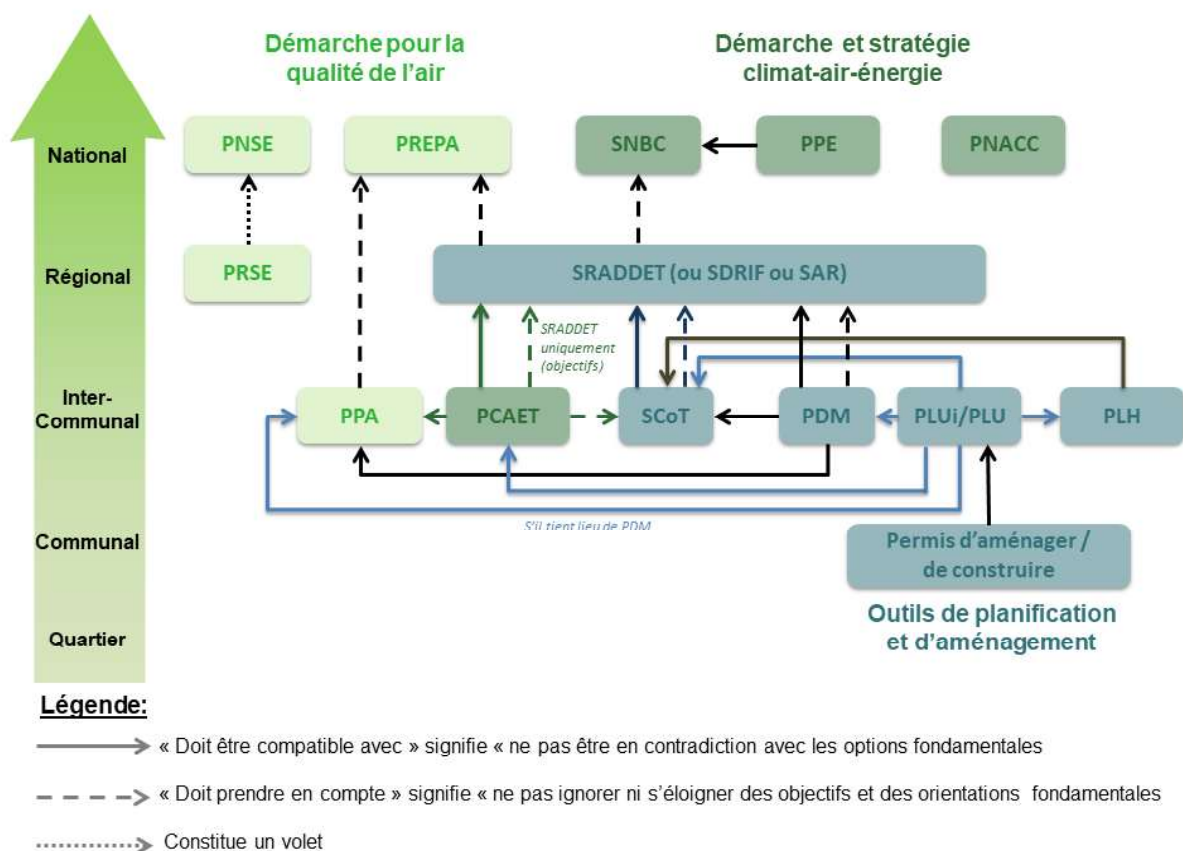


Figure 2 : Articulation réglementaire des documents de planification climat-air-énergie (Source : ADEME – [Territoires&Climat](#) : Une diversité de démarches pour une diversité de territoires)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

4. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Le [Décret n° 2016-1110 du 11/08/16 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes](#), qui a modifié l'[article R122-17 du Code de l'Environnement](#), rend obligatoire l'accompagnement des PCAET par une Évaluation Environnementale Stratégique (EES).

De manière générale, l'EES est à élaborer de manière conjointe avec le PCAET. En effet, la réalisation de cette évaluation fait partie intégrante de la démarche d'élaboration du PCAET. Les étapes d'élaboration de ces deux documents doivent s'articuler tout au long de la démarche. On peut distinguer trois grandes étapes qui correspondent aux trois séquences rythmant la réalisation de l'EES (Figure 3).

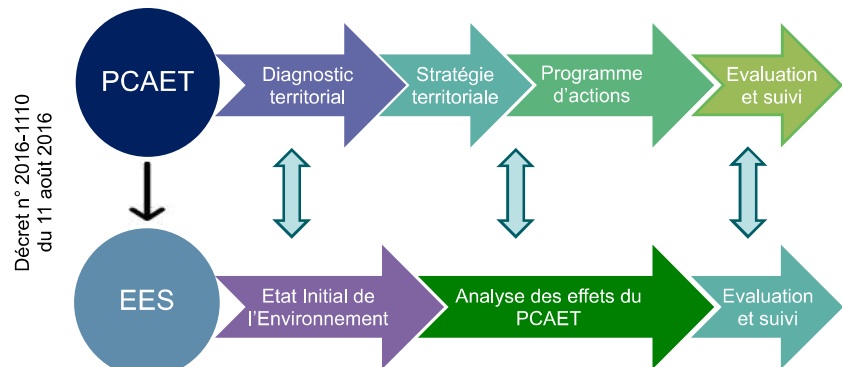
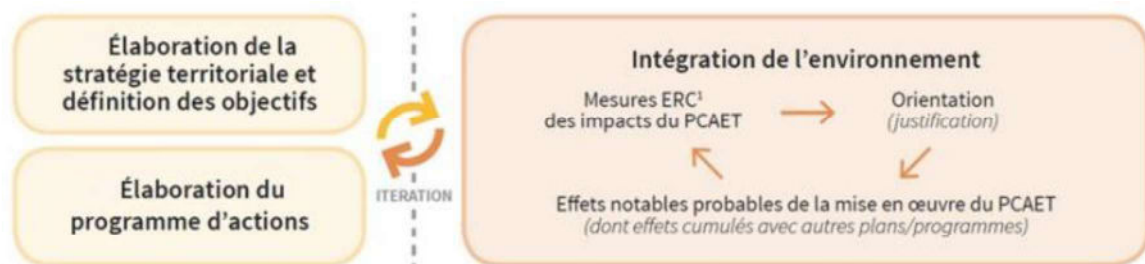


Figure 3 : Articulation entre les étapes du PCAET et de l'EES (Réalisée par AERE)

L'EES doit ainsi permettre d'**aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement**, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'intégration de l'environnement est une étape cruciale lors de l'établissement de la stratégie territoriale et du programme d'actions. Il s'agit de rendre compte des choix opérés au vu des enjeux environnementaux identifiés au travers du diagnostic initial. Ainsi, la démarche est itérative entre l'EES et le PCAET et conduit à proposer des orientations ou à adapter la solution au sein du PCAET (Figure 4).



¹ Mesures ERC : Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences du PCAET sur l'environnement

Figure 4 : Schéma explicatif de l'amélioration itérative du PCAET (Source : ADEME – [Territoires&Climat](#) : Réaliser l'évaluation environnementale stratégique en pratique)

Dans le cas du PCAET du Grand Guéret, l'EES a été menée par le prestataire en charge de l'élaboration du PCAET lui-même, dans une approche complètement intégrée. Au sein du bureau d'études (AERE), les personnes chargées du PCAET et de son EES ont néanmoins été distinctes, afin d'apporter un regard nouveau sur le document. La prise en compte de l'environnement et des points de vigilance mis en évidence par l'EES a été réalisée en continu, intégrée aux réflexions sur chaque objectif et action, à l'occasion des réunions techniques et du dispositif de concertation grand public prévu dans le cadre du PCAET. **Ainsi, l'EES a été élaborée concomitamment avec le PCAET de manière intégrée et itérative, selon les étapes suivantes**, afin d'enrichir le dialogue entre les parties prenantes lors de la construction du PCAET et de construire son contenu en tenant compte des enjeux environnementaux.

4.1. Méthodologie utilisée

Nous rappelons que contrairement à l'élaboration des documents d'urbanisme où les compétences environnementales et les compétences en matière d'aménagement sont historiquement distinctes au sein des équipes de maîtrises d'œuvre, l'approche environnementale transversale et multicritère est une approche « standard » pour les PCAET. Le processus itératif de l'évaluation environnementale et la rédaction du rapport environnemental qui en résulte vient donc surtout formaliser et rendre visible une pratique déjà effective dans la plupart des cas.

4.1.1. Réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement

Cette première étape vise à réaliser un état initial de l'environnement clair, en analysant toutes les thématiques environnementales de façon exhaustive (milieu physique, milieu naturel et milieu humain dont la santé) (Figure 5). Il doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités environnementales.

Milieu Physique	Milieu Naturel	Milieu Humain
• Sols/Sous-sols • Topographie • Composition (géologie, anomalies géochimique) • Pollution industrielle • Risques liés au sol (<i>traité dans milieu naturel</i>) • Hydrographie et ressource en eau • Contexte hydrographie (masses superficielles et souterraines) • Qualité (masses superficielles et souterraines) • Quantité et besoins • Eau potable • Eaux pluviales • Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) • Ressources non renouvelables • Matériaux (utilisation) • Carrières • Climat • Type climat • Température • Pluviométrie • Sécheresse • Qualité de l'air • Energie et émission de GES (<i>dans Diagnostic</i>) • Vulnérabilité au CC (<i>dans Diagnostic</i>)	• Contexte Régional • Occupation des sols • Evolution • Zones urbanisées (consommation espace) • Espaces forestiers • Espaces agricoles • Paysages et Patrimoine naturel • Plan paysagers, littoral et mer, montagne, etc. • Biodiversité • Faune et Flore (y compris diversité biologique) • Gestion des espaces verts • Habitats naturels protégés dont Natura 2000 • Zones humides • ZNIEFF • Sites Natura 2000 • ENS • Autres réservoirs biologiques de biodiversité • Trames verte, bleue et noire • Corridors Ecologiques Régionaux et Réservoirs de biodiversité • Grands Ensembles de Perméabilité • TVB • Trame noire • Risques naturels • Inondation • Mouvement de terrain (retrait-gonflement d'argile) • Sismique • Feux d'espaces naturels • Radon • Liés aux évènement météorologiques • Vulnérabilité au CC (<i>dans Diagnostic</i>)	• Santé • (Démographie) • Maladies et allergies (dont pathologies pulmonaires et cardiovasculaires, bien-être) • Risques sanitaires • Accès aux soins • Parc bâti • Logement • Etablissements de santé • Etablissements scolaires • Hébergements touristiques • Activités économiques (<i>dans Diagnostic</i>) • Infrastructures de transport (<i>dans Diagnostic</i>) • Risques technologiques • Industriel (ICPE) • Transport de matières dangereuses (TMD) • Rupture de barrage • Déchets • Production et collecte • Traitement et valorisation • Nuisances • Nuisances sonores : Liées aux infrastructures de transport terrestre, Liées à l'aviation • Nuisances olfactives • Autres nuisances (électromagnétisme, vibrations, etc.) • Vulnérabilité au CC (<i>dans Diagnostic</i>)

Figure 5 : Contenu de l'analyse des différents milieux analysés (Réalisée par AERE)

L'article L122-6 du Code de l'Environnement rappelle que « Le rapport sur les incidences environnementales contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le plan ou le programme, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres plans ou programmes relatifs à tout ou partie de la

même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur. »

Conformément à cet article, une partie importante de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) du PCAET du Grand Guéret est issue des travaux du PLUi approuvé le 23 juin 2011. D'autres éléments proviennent du SCoT et du diagnostic du PCAET du Grand Guéret pour ne pas doubler le travail lorsque cela n'était pas nécessaire. Des compléments et des précisions sont en revanche apportés sur les thématiques plus fortement impactées par le plan, dans un principe de proportionnalité par rapport aux enjeux et aux données disponibles.

L'EIE permet également d'identifier les enjeux environnementaux prioritaires et les pressions associées ainsi que leurs dynamiques, et de les hiérarchiser dans chaque thématique sur le périmètre géographique du territoire.

Sont ainsi identifiés les quatre catégories d'enjeux suivants, associées à un code couleur :



La qualité de l'appréciation des effets du PCAET sur l'environnement dépend implicitement de la qualité de l'état initial. L'établissement de l'état initial est donc d'une importance majeure.

4.1.2. Réalisation de l'analyse des effets du PCAET

L'Evaluation Environnementale Stratégique contribue à la réflexion et à la définition des objectifs et des actions du PCAET du territoire et doit permettre l'information du public : elle permet ainsi d'enrichir le dialogue avec les parties prenantes lors de la co-construction de la stratégie et du plan d'actions. Cette étape d'analyse des effets du PCAET repose sur quatre grandes parties :

1. Analyse des effets des scénarios proposés et de la stratégie retenue et points de vigilance/préconisations ;
2. Analyse des effets du plan d'actions et mesures ERC ;
3. Bilan du PCAET ;
4. Élaboration du dispositif de suivi et des indicateurs environnementaux.

En effet, la co-construction de la stratégie passe par différents temps d'échange et différentes propositions de scénarios et d'objectifs. Ceux-ci sont analysés du point de vue de leurs incidences sur l'environnement et des points de vigilance peuvent alors être formulés, ce qui permet de contribuer au choix de la meilleure stratégie : celle la plus adaptée possible au territoire et à ses enjeux. A partir de cette stratégie, un plan d'actions est co-construit avec tous les acteurs du territoire lors de différentes réunions et l'évaluation environnementale permet alors de s'assurer de la prise en compte des recommandations formulées et des incidences potentielles et probables du plan d'actions sur l'environnement. A cette étape, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) peuvent être proposées.

Ainsi, l'évaluation environnementale stratégique a été réalisée de manière itérative tout au long de cette étape et permet d'éviter et de limiter au mieux les effets sur l'environnement des choix réalisés. De plus, l'EES ne se limite pas à une évaluation des impacts du PCAET sur l'environnement, mais doit permettre l'optimisation environnementale de la stratégie et du plan d'actions au travers de l'étude de solutions de substitution.

Cependant pour rappel, par la définition et le contenu que lui donne le législateur depuis son origine¹, le PCAET vise à améliorer la qualité environnementale des territoires concernés : si certaines mesures d'un PCAET peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, elles sont a priori peu nombreuses et sont quasiment systématiquement soulevées par la concertation (éolien, qualité de l'air, etc.), obligatoire pour les PCAET.

Par ailleurs, le PCAET étant un document principalement stratégique, tout son contenu n'a pas une portée opérationnelle directe et des incidences quantifiables. Pour les objectifs et les actions « amont », non localisées et/ou non quantifiées à ce stade, l'évaluation environnementale fine est différée à la réalisation d'études d'impact ultérieures, établies à l'occasion des procédures d'urbanisme opérationnelle classiques (permis d'aménager, de construire, etc.) ou d'autorisation environnementale de certaines installations (ICPE, etc.).

Une évaluation qualitative de l'incidence sur l'environnement a en revanche à minima été réalisée pour tous les scénarios et toutes les actions :



Il est à noter que les incidences peuvent être directes (directement issues de la mise en place de l'action, notées en noir) ou indirectes (n'émanant pas de l'action en elle-même mais des actions induites par celle-ci, notées en blanc).

Des tableaux récapitulatifs ont été produits afin d'apporter plus de lisibilité aux travaux d'évaluation.

Pour plus de détails, la méthodologie utilisée pour l'EIE et l'analyse des effets du PCAET est détaillée dans les parties 3 et 4 du rapport environnemental.

5. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Des points d'attention environnementaux ont été identifiés dans l'état initial de l'environnement, faisant l'état des lieux des problématiques environnementales sur le territoire :

	État initial	Tendances d'évolution, incluant les effets probables liés au changement climatique
Sols et sous-sol	Topographie diversifiée 25 communes situées sur une zone d'anomalie géochimique spécifique 3 sites et sols pollués, 2 SIS, 106 sites recensés selon CASIAS Risques de mouvements de terrain faible, de retrait gonflement d'argile moyen Territoire en zone de sismicité 2	Augmentation des risques de glissement de terrain et retrait-gonflement des argiles avec le changement climatique Assèchement des sols de plus en plus marqués avec le changement climatique

¹ La réglementation relative au PCAET est renseignée dans [l'article L.229-26 du code de l'environnement, le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatifs au PCAET.](#)

Hydrographie et ressources en eaux	Réseau hydrographique dense : • 20 masses d'eau cours d'eau en état écologique plutôt moyen • 30 plans d'eau • 3 masses d'eau souterraines toutes en bon état écologique et chimique Ressource en eau disponible de qualité répondant aux besoins en eau potable mais quantité en baisse Assainissement collectif majoritaire	Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture Tendance à la baisse du niveau des nappes, et rivières et diminution des débits avec le changement climatique, renforcement des étiages entraînant une difficulté à satisfaire les besoins en eau potable et pour l'irrigation Détérioration de flore, de la faune, de l'eau potable et de la baignade liée à la baisse des débits d'étiage entraînant une dégradation de la qualité de l'eau et une augmentation des algues et des cyanobactéries
Ressources non renouvelables	39 cavités souterraines réparties sur 12 communes 2 exploitations en activité et 11 exploitations fermées	
Ressources renouvelables et climat	Climat de type océanique altéré, fortement humide avec des précipitations fréquentes mais de faible intensité augmentant avec l'altitude Indicateurs climat : • Température moyenne estivale de 17,7°C • 47 jours de gel par an • Nombre de jour moyens de précipitation en été : 31 jours	Agriculture fortement vulnérable aux changements du climat Indicateurs climat : • Augmentation des température de plus de 2°C d'ici 2050 • Diminution des jours de gel avec en moyennes 15 jours en moins par an • Diminution des nombres de jours de précipitations avec en moyenne une baisse de 4 jours
Qualité de l'air	Émissions de polluants atmosphériques : • Oxydes d'azote émis par le trafic routier (440 t) • Particules fines émises par le chauffage au bois (118 t) • Composés organiques volatils non méthaniques émis par les peintures et solvants (256 t) • Dioxyde de soufre émis par les procédés industriels et la combustion des énergies fossiles (39 t) • L'ammoniac émis par les activités agricoles (603 t) Les seuils d'exposition chronique ne sont jamais dépassés sauf pour l'ozone où les concentrations recommandées par l'OMS sont dépassées toutes les années. Pour l'exposition ponctuelle, seules les mesures de concentrations en NO₂ ont dépassé la recommandation OMS, uniquement en 2021.	Dégradation de la qualité de l'air liée à : • L'augmentation des températures • L'augmentation des émissions de polluants atmosphériques liés au développement des zones urbanisées Augmentation de la pollution à l'ozone

Energie et émissions de GES	Émissions de GES principalement issues du transport, de l'agriculture et des bâtiments (résidentiel et tertiaire) : Production d'énergies renouvelables représentant 16 % de la consommation énergétique du territoire en 2019 : • 47 % bois particulier • 35 % bois industrie / collectif • 10 % pompe à chaleur • 6 % hydroélectrique • 2 % photovoltaïque	Développement des énergies renouvelables (potentiel important : photovoltaïque, hydroélectricité, bois énergie et biogaz) : • Projet centrale photovoltaïque au sol et projets éoliens en attente à Glénic et Anzême • Projet d'installation de panneaux solaires sur les grandes toitures • Projet de 5 éoliennes sur la commune de Glénic
Occupation du sol	Dominante rurale : • 56 % d'espaces agricoles • 35 % de forêt • 8 % d'espaces urbains • 1 % d'autres espaces naturels 0,36 % du territoire artificialisé entre 1990 et 2018 : • 174 ha artificialisés (+ 11 %) • Augmentation inférieure à 1 % de la part de terres agricoles (+ 207 ha) • Baisse d'environ 2 % de la surface forestière (-380 ha)	Artificialisation des espaces naturels Extension de l'urbanisation : développement des zones urbanisées augmentant les émissions de polluants atmosphériques dégradant de la qualité de l'air Objectif zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de la moitié de la consommation des ENAF d'ici 2031
Paysages et patrimoine naturel	4 unités paysagères : • Les hauts plateaux ; • Les espaces collinéens ; • Le paysage tabulaire bocager ; • La campagne résidentielle. Changements très rapides du paysage dus au changement climatique (déperissement de peuplements forestiers, cf. biodiversité)	Dégradation des paysages en lien avec le développement des EnR
Biodiversité	Faune et une flore départementales riches et diversifiées dont de nombreuses espèces animales d'intérêt patrimonial et de nombreuses espèces protégées sur le territoire Signes de déperissement de peuplements forestiers : • Surfaces d'épicéas touchées par le scolyte • Fort déperissement de sapins pectinés avec la sécheresse et la chaleur • Mauvais signes sur le hêtre • Durées de vie réduites Pour le moment, pas de déperissements massifs	Augmentation de la vulnérabilité de la biodiversité liée à : • Augmentation des concentrations de polluants • Menaces croissantes par la pollution des eaux Modification des conditions de milieux liée au changement climatique : • Perte de biodiversité par déséquilibre des milieux • Modification possible de la diversité et de l'abondance des espèces : - Colonisation des milieux par des espèces invasives

	Faible nombre de jours avec un risque de feu	- Développement d'espèces envahissantes au détriment de la biodiversité autochtone Perte d'adaptation de certaines essences au climat local suite au changement climatique Dépérissement des haies et de la forêt (sécheresse...), augmentation du nombre de jours (+ 9 jours) avec un risque de feu de végétation d'ici 2050
Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Nombreux sites protégés et d'intérêt écologique : • Nombreuses zones humides (mais seulement 0,03 % du territoire) • 3 sites Natura 2000 (ZSC) (1 227 ha) (2,56 % du territoire) • 12 ZNIEFF (5,06 % du territoire) dont 7 ZNIEFF de type I (389 ha) 5 ZNEFF de type II (2 056 ha) • 1 Arrêté de Protection de Biotope (18 ha)	Augmentation de la vulnérabilité de la biodiversité liée à : • L'augmentation des concentrations de polluants • Les menaces croissantes de pollution des eaux Modification des conditions de milieu liée au changement climatique : • Perte de biodiversité par déséquilibre des milieux • Modification possible de la diversité et de l'abondance des espèces : - Colonisation des milieux par des espèces plus adaptées - Développement d'espèces envahissantes au détriment de la biodiversité autochtone Diminution des surfaces en tête de bassin des zones humides Dégradation des zones humides et de leur fonction de protection vis-à-vis des pollutions diffuses Préservation des zones naturelles
Trame verte et bleue, corridors écologiques	Trame verte : nombreux réservoirs de biodiversité Trame bleue : • 208 cours d'eau identifiés pour la trame bleue (linéaires et surfaciques) • 1 axe migratoire (anguilles et saumons atlantique) • 181 obstacles à l'écoulements	Dégradation de la continuité écologique et risque de fragmentation du territoire pour les corridors Augmentation des étiages estivaux pouvant occasionner des discontinuités écologiques (impact sur la trame bleue) .
Population et santé (dont risques sanitaires)	Vieillessement de la population (part de population de plus de 75 ans : 11,8 % contre 9,5 % en France) Répartition hétérogène de la population 41 établissements de santé sur le territoire Département avec le taux le plus élevé de mortalité	Multiplication des canicules et des allergies Risque de canicule accru avec le changement climatique : accroissement du nombre de personnes vulnérables aux vagues de forte chaleur Risques sanitaires accrus du fait du changement climatique Augmentation de la proportion de personnes touchées par des maladies allergiques et augmentation des enjeux sanitaires liés à la pollution

		Augmentation des affections respiratoires en raison de la dégradation de la qualité de l'air
Parc bâti	Patrimoine architectural riche : • 17 797 logements sur le territoire en 2019 avec 78,1 % de résidences principales, 8,2 % résidences secondaires et logement occasionnels et 13,7 % de logements vacants • 41 établissements de santé • Nombreux établissements scolaires • Plusieurs hébergements touristiques • 27 monuments historiques dont : ○ 6 sites classés ○ 19 sites inscrits ○ 2 sites non connus	Plusieurs dispositifs en faveur de la rénovation énergétique et de l'amélioration de l'habitat Augmentation des dégâts causés par la multiplication des événements climatiques extrêmes
Activités économiques	Taux d'emploi de 66,2 % en 2020 (65 % en France) Tissu économique principalement organisé autour de Guéret, avec beaucoup de « villages dotoirs » Part d'emplois par secteur d'activité et comparé à la France en 2020 : • 2,6 % d'agriculture contre 2,9% en France • 4,6 % d'industrie contre 13,8% en France • 5,1 % de construction contre 6,9% en France • 34,1 % de commerce, transports et services divers contre 45,4 % en France • 53,7 % d'administration publique, d'enseignement, de santé, d'action sociale contre 30,9 % en France Territoire assez touristique	Impacts du changement climatique sur l'agriculture, la sylviculture et le tourisme : • Risque de risque de dégradation de la qualité des eaux, support des activités nautiques • Augmentation des risques sanitaires • Fréquence plus forte des événements extrêmes (tempêtes, inondations, feux de forêt) • Tension sur la ressource en eau, • Évolution des paysages
Infrastructures de transport	Plusieurs infrastructures d'envergures : • Ligne ferroviaire avec 2 gares : à Guéret et à Montaigut • RN 145 Réseau routier dense, constitué notamment de routes départementales Plusieurs infrastructures liées à la mobilité alternative : • Bornes de recharge pour véhicules électriques • Arrêts de bus pour le service de transport à la	Développement des mobilités douces et actives / Diminution de l'autosolisme : • Développement de l'autopartage, la location de vélos électriques • Développement des liaisons douces/cyclables

	demande, les 8 Lignes de bus du réseau Transcreuse et les 7 lignes de bus dans la commune de Guéret • Très peu d'aménagements cyclables Dépendance à la voiture sur le territoire	
Risques technologiques	Risque industriel majeur concernant 4 communes 87 ICPE (dont 13 soumises à autorisation et 13 soumises à enregistrement) dont un site SEVESO seuil bas à Guéret Risque lié au transport marchandises dangereuses (TMD) par canalisation concernant 7 communes Risque de rupture du Barrage des Combes pour les 8 communes situées en aval.	Pas de projets d'évolution recensés
Déchets	Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Durable EVOLIS 23 2 déchèteries sur le territoire (Guéret et Saint-Vaury) avec deux Centre de traitement et de valorisation des déchets et une plateforme de broyage à Guéret Saturation du site d'enfouissement d'EVOLIS 23, qui exporte les ordures ménagères qu'il collecte dans l'Indre	Tarification incitative depuis 2019 et depuis 2021 pour la ville de Guéret Redevance d'enlèvement des ordures ménagères mis en place dans l'agglomération Hausse du tonnage de déchets recyclables et baisse du tonnage d'ordures ménagères
Nuisances	Nuisances sonores : principalement occasionnées par le trafic sur la RN 145 et les parcs d'animaux mais aussi liées au contexte urbain (activités humaines) Nuisances visuelles : friches industrielles, sites pollués Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été fait pour le département de la Creuse	Évolution corrélée à celle du trafic

Le croisement de cet état initial avec les leviers d'actions du PCAET a mené à déterminer les 15 enjeux principaux suivants, classés par niveau d'importance et à prendre en compte dans la politique climat-air-énergie du Grand Guéret.

Enjeux majeurs PCAET

- Prendre en compte la gestion de la ressource en eau pour assurer sa qualité et sa quantité notamment pour la pérennité des activités agricoles
- Contribuer à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique notamment en réduisant les émissions de GES issues du transport, de l'agriculture et des bâtiments
- Prendre en compte le vieillissement de la population en réduisant notamment les îlots de chaleur en ville

Enjeux importants PCAET

- Préserver les sols du territoire et augmenter la séquestration carbone notamment dans les forêts
- Limiter la dégradation de la qualité de l'air notamment liée aux émissions de polluants atmosphériques par le transport routier, le chauffage au bois et l'agriculture
- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale et sa part dans la consommation finale d'énergie du territoire
- Préserver la dominante rurale du territoire en favorisant le renouvellement urbain et la densification afin de maintenir et valoriser l'activité agricole
- Promouvoir la biodiversité via notamment le maintien des haies et la végétalisation (y compris en ville)
- Préserver et restaurer les espaces naturels les plus sensibles du territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, etc.), fragilisés par le changement climatique et l'urbanisation
- Préserver et restaurer les corridors et continuités écologiques du territoire
- Réduire les besoins en énergie des bâtiments en travaillant sur l'efficacité énergétique et en rénovant les bâtiments pour tendre vers l'autonomie énergétique
- Développer les circuits-courts collectifs et citoyens
- Réduire la part de la voiture individuelle et augmenter les déplacements en transport en commun, en covoiturage (trajets moyens à longs) et en modes actifs (trajets courts)

Enjeux modérés PCAET

- Préserver les entités paysagères du territoire
- Développer la filière du tri et la valorisation locale des déchets ménagers

L'analyse des incidences environnementales de l'ensemble des actions sur les trois milieux physique, naturel et humain a été réalisée au cours de leur élaboration et a permis de les construire en limitant leur impact potentiel. Ces trois milieux incluent les sous-thématiques suivantes :

- Milieu physique : sols/sous-sols, eau, ressources non renouvelables, thématique énergie-climat et air ;
- Milieu naturel : zones protégées (dont zones Natura 2000) et d'intérêt écologique, trame verte et bleue, biodiversité de manière générale et risques naturels ;
- Milieu humain : population et santé (dont risques sanitaires), parc bâti, activités économiques, infrastructures/transport, risques technologiques, déchets et nuisances.

L'analyse a été menée en suivant, pour chaque thématique environnementale et chaque action, le logigramme présenté ci-dessous :

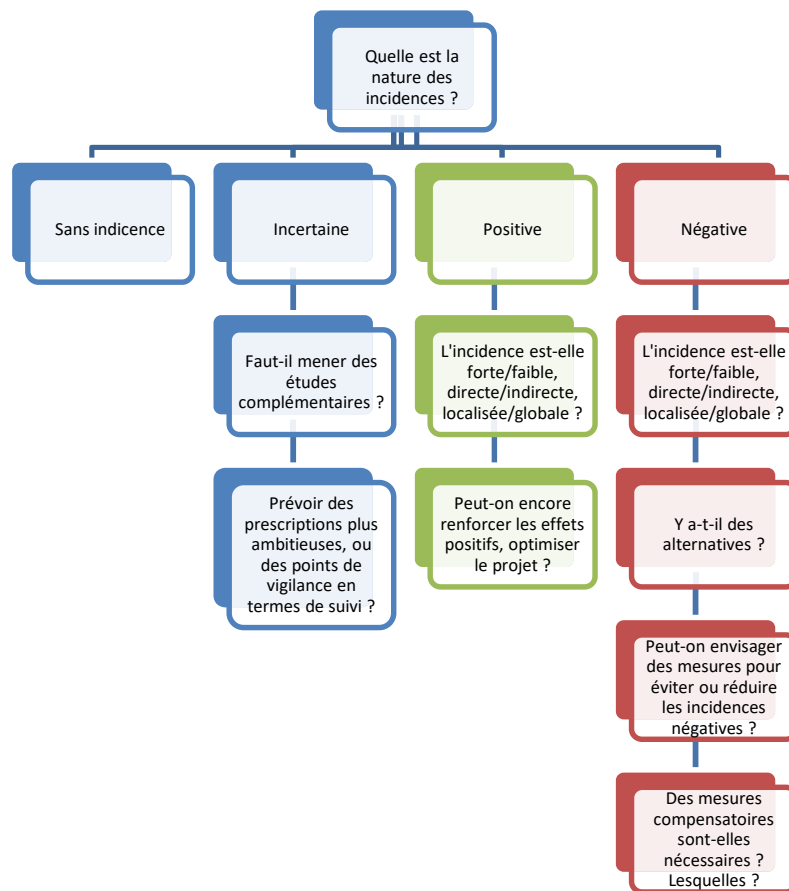


Figure 6 : Détail de la méthodologie appliquée pour évaluer les incidences du PCAET

Les résultats de l'analyse des incidences environnementales sont présentés à l'aide du code couleur ci-dessous :



Incidence des actions sur le milieu physique

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat	Air	
Axe stratégique 0 : Transversal							
Axe opérationnel 0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération							
1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement	+/-	+	+	+	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans les documents de planification ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques. La thématique sols/sous-sols pourrait être impactée de manière négative via le développement des mobilités durables et des EnR. Les questions d'urbanisation (constructions neuves notamment) ne sont pas évoquées mais pourraient avoir un impact négatif sur cette thématique. L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes). En lien avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le renouvellement urbain et la densification devront être favorisés afin de limiter l'artificialisation des sols et ainsi préserver la dominante rurale du territoire.

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Energie - Climat	Air		
2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économique	+/-	+	+	+	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économiques et auprès des entreprises du territoire ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques : réduction des consommations d'eau, déploiement de projets EnR en toiture, aménagement selon l'objectif ZAN... Le déploiement de la mobilité douce pourrait avoir des impacts négatifs.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
3	Développer le tourisme durable sur le territoire	0	0	0	+	+	Cette action permettra le déploiement d'un tourisme durable permettant notamment : - Amélioration de la sobriété énergétique. - Réduction pollution de l'air via la promotion de la mobilité douce.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
Axe opérationnel 0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics								
4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	/

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Energie - Climat	Air	
5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.
Axe opérationnel 0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique							
6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité	+	+	+	+	+	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET. Elle devrait donc avoir une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques.
7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer sur les actions portant sur l'ensemble des thématiques du PACET. L'analyse des résultats et l'ajustement du plan d'actions devraient permettre une amélioration continue ayant des impacts indirects positifs sur l'ensemble des milieux.
8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et former les agents sur les thématiques touchant à la transition écologique permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées à la transition écologique.

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat	Air	
9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire	0	0	+	+	+	Cette action aura un impact positif direct sur la consommation d'énergie et la qualité de l'air (réduction des volumes de déchets à transporter et réparation permettant d'éviter de nouveaux achats). De plus, les achats écoresponsables permettront de réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie d'une part des produits achetés et d'autre part de celles liées à leur cycle de vie et de réduire le recours à des ressources non renouvelables.
10	Améliorer l'éco-exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services	0	0	0	0	++	Cette action devrait permettre d'améliorer la qualité de l'air intérieur des services de petites enfance (nesting, activités créatives moins nocives pour la santé et l'environnement).
11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions	0	0	0	0	0	Il s'agit d'une action d'évaluation climat du budget qui ne va donc pas impacter de manière directe les différents milieux.
Axe stratégique 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous							
Axe opérationnel 1.1 - Rationnaliser la consommation d'eau							

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Énergie - Climat	Air		
12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau	+	++	0	+	0	Cette action aura un impact majeur positif sur la ressource en eau. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat. Elle permettra indirectement de préserver la qualité de sols.	Cette action est déclinée dans certaines actions du plan d'actions (actions 1.P1, 1.P6, 1.P7, 3.N2 et 3.N3), les mesures ERC de celles-ci devront être prises en compte.
13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers	0	++	0	+	0	Cette action aura un impact majeur positif sur la ressource en eau. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat.	Bien que cette action devrait avoir un impact positif majeur sur la ressource en eau, il serait aussi intéressant de s'intéresser à la qualité des eaux pluviales. Notamment, les risques de contamination des eaux pluviales par lessivage de l'atmosphère puis des surfaces imperméabilisées pourraient être abordés afin d'assurer une bonne qualité de la ressource.

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Énergie - Climat	Air	
14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers	+/-	+	0	+	0	Concernant l'augmentation de la capacité de la station d'eau de pluie, il faudra être vigilant sur l'impact probable de celles-ci sur le milieu et notamment les sols lors de la réalisation d'éventuels travaux via des études d'impacts.

Axe opérationnel 1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau

Action	N°	Intitulé de l'action	Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
			Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat	Air		
	15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales		++	0	+	0	Cette action aura un impact majeur positif sur la ressource en eau. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat. Toutefois, les structures d'exploitations de la ressource en eau et leurs travaux pourraient avoir des impacts sur le milieu.	Bien que cette action devrait avoir un impact positif majeur sur la ressource en eau, il serait aussi intéressant de s'intéresser à la qualité des eaux pluviales. Notamment, les risques de contamination des eaux pluviales par lessivage de l'atmosphère puis des surfaces imperméabilisées pourraient être abordés afin d'assurer une bonne qualité de la ressource. Concernant les travaux, il faudra être vigilant sur l'impact probable de ceux-ci sur le milieu et notamment les sols via des études d'impacts.
	16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites	+	++	0	0	0	Cette action aura un impact positif sur la thématique de l'eau dû à la réparation des fuites limitant ainsi le rejet de substances toxiques dans les sols et le sous-sol impactant leur qualité ainsi que celle des eaux souterraines. Cependant les travaux pourraient induire un impact négatif sur le sol/sous-sols	Concernant le renouvellement et les travaux, il faudra être vigilant sur l'impact probable de ceux-ci sur le milieu et notamment les sols via des études d'impacts.

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
Axe opérationnel 1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau								
17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection	+	++	0	0	0	Cette action permettra d'analyser la quantité et la qualité de l'eau : elle aura donc une incidence positive majeure directe sur la thématique de l'eau. De plus, des actions de sensibilisation sur la gestion des terrains devraient permettre d'avoir un impact indirect positif sur les sols/sous-sols.	/
18	Protéger les zones humides du territoire	+	+	0	+	0	La restauration et l'entretien des zones humides permettront une meilleure qualité des sols de l'eau, une meilleure séquestration carbone ce qui permettra ainsi de lutter contre le changement climatique.	/

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Énergie - Climat	Air	
19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg	++	+	0	++	+	Cette action est à coupler avec les actions de gestion des eaux pluviales afin de limiter la consommation d'eau. De plus, elle pourrait inclure l'adoption de techniques de gestion durable de l'eau telle que la mise en place de systèmes d'irrigation efficaces utilisant des technologies comme l'irrigation goutte à goutte ou les capteurs d'humidité du sol pour optimiser l'utilisation de l'eau. De même, des campagnes de sensibilisation pour encourager la population à adopter des pratiques d'économie d'eau dans leurs activités quotidiennes pourraient être mises en place. Des objectifs en matière d'augmentation du stockage de carbone pourraient à terme être définis pour augmenter la force de cette action.
Axe stratégique 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire							
Axe opérationnel 2.1 - Produire l'électricité renouvelable							

20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation	0	0	+/-	++	+	Cette action vise à accompagner le développement des énergies renouvelables (centrales photovoltaïques et parcs éoliens) sur le territoire. Cette action permettra d'installer des EnR qui pourront remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air. De plus, cette action vise à favoriser le solaire photovoltaïque. Or, la provenance et le type de matériaux utilisés pour les panneaux solaires peuvent différer. Certaines cellules photovoltaïques comprennent des composés à base de métaux rares comme l'iridium, le ruthénium ou encore l'osmium (impact potentiel sur les ressources non renouvelables). En revanche le développement probable induit par cette action, bien qu'orientée vers les terrains dégradés, pourrait avoir des effets sur les sols (artificialisation, pollution...) et la ressource en eau (pollution...).	Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises. Il faudra donc veiller à la provenance et aux types de matériaux utilisés pour la fabrication des panneaux solaires L'artificialisation induite devrait être compensée par le développement de la biodiversité en ville (mur végétaux, toiture végétale, etc.), ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.
21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable	0	0	+/-	++	+	Cette action vise à accompagner le développement de centrales photovoltaïques sur les principales stations d'épuration et d'eau potable du territoire. Ceci permettra de remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de	Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Energie - Climat	Air	
							Il faudra donc veiller à la provenance et aux types de matériaux utilisés pour la fabrication des panneaux solaires L'artificialisation induite devrait être compensée par le développement de la biodiversité en ville (mur végétaux, toiture végétale, etc.), ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.

22	Accompagner les habitants sur leurs projets d'énergie renouvelable	-	-	0	+	+	Cette action vise à inciter et accompagner les habitants à participer et développer les EnR sur le territoire. Ceci devrait donc permettre de développer les EnR et ainsi réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la qualité de l'air (effet indirect). Toutefois, le remplacement des chaudières fioul pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air intérieure dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules). De plus, le développement probable induit par cette incitation pourrait avoir des effets sur les sols et la ressource en eau.	Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc. Pour aller plus loin, une réflexion sur la filière bois-énergie locale pourrait être ajoutée : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptés au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces (voir ARBOclimat). De plus, le choix de la pratiques sylvicoles doit être adapté afin de maintenir voire augmenter le stock de carbone de ces espaces. L'ADEME recommande de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt (production de plaquettes forestières à partir de nouveaux boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines qui peut favoriser en
----	--	---	---	---	---	---	---	--

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat	Air	
							même temps le stockage de carbone en forêt). Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR citoyennes favorisera en premier lieu les zones déjà urbanisées. Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.
Axe opérationnel 2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables							
23	Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire	-	-	0	+	+	Cette action vise à inciter les habitants à participer et développer les EnR sur le territoire. Ceci devrait donc permettre de développer les EnR et ainsi réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la qualité de l'air (effet indirect). En revanche le développement probable induit par cette incitation pourrait avoir des effets sur les sols et la ressource en eau. Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR citoyennes favorisera en premier lieu les zones déjà urbanisées. Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC	
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Energie - Climat			Air
Axe opérationnel 2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur								

24	Étudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire, notamment le bois, en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers	+	+/-	0	+	+	Cette action devrait permettre de chiffrer le potentiel de production de bois et de séquestration carbone du territoire ce qui devrait avoir un impact positif sur les sols (augmentation de la séquestration). Toutefois, le développement potentiel de réseau de chaleur pourrait avoir un impact négatif sur les sols lié à la construction et l'entretien des infrastructures associées (artificialisation via la construction de sous-stations, pollution, dégradation des sols, etc.) et sur la ressource en eau (pollution, etc.). De même, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules). De plus, cela devrait permettre d'aboutir au développement de réseaux de chaleur sur le territoire qui pourront remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et donc à l'atténuation du changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.	Des études d'impact environnementales approfondies devront être réalisées avant la mise en œuvre du projet pour identifier et évaluer les risques potentiels sur l'environnement. La production de chaleur passera notamment par l'utilisation de bois énergie : des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc. La rédaction de la stratégie pourrait inclure une réflexion sur la filière bois énergie locale : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptés au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces (voir ARBOclimat). De plus, le choix de la pratiques sylvicoles doit être adapté afin de maintenir voire augmenter le stock de carbone de ces espaces. L'ADEME recommande de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la
----	---	---	-----	---	---	---	--	--

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Energie - Climat	Air	
							diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt (production de plaquettes forestières à partir de nouveaux boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines qui peut favoriser en même temps le stockage de carbone en forêt).

25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement				0	++	+	Cette action permettra le développement des réseaux de chaleur sur le territoire qui pourront remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et donc à l'atténuation du changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air. Toutefois, cette action pourrait avoir des Impacts négatifs sur les sols liés à la construction et l'entretien des infrastructures associées à ces réseaux de chaleur (artificialisation via la construction de sous-stations, pollution, dégradation des sols, etc.) et sur la ressource en eau (pollution, etc.). De même, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules).	Des études d'impact environnementales approfondies devront être réalisées avant la mise en œuvre du projet pour identifier et évaluer les risques potentiels sur l'environnement. Une attention devra être portée, en cas de création de nouveaux réseaux, sur les impacts potentiels sur les sols : les études d'impacts devront mettre en place de mesures ERC adaptées. Il s'agira de privilégier l'implantation sur des tissus déjà urbanisés, des sols pollués ou en toiture. L'artificialisation induite sera compensée par le développement de la biodiversité en ville (espaces verts, toits et murs végétalisés, etc.) ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité. La production de chaleur passera notamment par l'utilisation de bois énergie : des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc.
----	---	--	--	--	---	----	---	--	---

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat		
Axe stratégique 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique							
Axe opérationnel 3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels							
26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique	0	0	0	+	0	Cette action a une incidence positive sur le volet énergétique et émission GES grâce à la surveillance de l'habitat et identification des sources de gaspillage ou des inefficacités. En identifiant les problèmes et en recommandant des solutions, ils peuvent contribuer à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.

27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements	0	+/-	+/-	+	+	Eau : certains travaux de rénovation sont demandeurs d'eau Potentielles émissions liées aux matériaux de construction (ressources non renouvelable) : Certains matériaux de construction peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement lors de leur production et de leur élimination. Par exemple, certains isolants ou revêtements peuvent contenir des substances nocives ou être associés à des émissions de gaz à effet de serre. Communication sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation : En encourageant la rénovation des bâtiments existants, notamment en mettant en avant les dispositifs d'accompagnement et de conseil, cela peut contribuer à améliorer l'efficacité énergétique des logements. Une rénovation bien planifiée et exécutée peut réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux ressources non renouvelables. Insistance sur l'ordre des travaux dans les conseils et le règlement des aides : En recommandant un ordre optimal des travaux de rénovation, par exemple en mettant l'accent sur l'isolation thermique avant les travaux esthétiques, cela peut garantir une rénovation plus efficace sur le plan énergétique. Une meilleure isolation réduit les besoins de chauffage et de climatisation, ce qui contribue à réduire les émissions de CO2 et à préserver les ressources énergétiques.	Éviter : Promouvoir l'utilisation de matériaux de construction écologiques : Les autorités locales, les organismes de réglementation et les organisations du secteur de la construction peuvent encourager l'utilisation de matériaux de construction à faible impact environnemental, tels que les matériaux recyclés, les matériaux naturels et les produits certifiés écologiques. Cela peut se faire par le biais de campagnes de sensibilisation, de formations professionnelles et de l'élaboration de normes de construction durables. Réduire : Encourager l'efficacité des matériaux : Les entreprises de construction et les particuliers peuvent être incités à choisir des matériaux de construction à haute efficacité énergétique et à faible émission de gaz à effet de serre. Cela peut inclure l'utilisation de matériaux isolants de haute performance, de fenêtres à double vitrage et de revêtements réfléchissants pour réduire les
----	---	---	-----	-----	---	---	--	--

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air	
							besoins en chauffage et en climatisation des bâtiments.
28	Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg	+	0	0	0	0	Réduction de l'étalement urbain : En identifiant et en réactivant les logements vacants, cette action peut contribuer à optimiser l'utilisation des infrastructures urbaines existantes, réduisant ainsi la pression sur les zones naturelles et agricoles environnantes.

29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'éco-matériaux et la qualité de l'air intérieur	+	0	0	++	+	Cette action a un impact positif indirect sur la thématique des sols, car l'agglomération souhaite former et informer les artisans sur les enjeux de l'artificialisation des sols. L'enjeu principal est la sensibilisation et la formation concernant la rénovation des bâtiments en matière d'isolation ce qui aura un impact très positif sur la thématique énergie : • Réduction de la consommation d'énergie : En favorisant la performance énergétique des bâtiments, notamment par l'utilisation de matériaux isolants de haute qualité, l'installation de systèmes de chauffage et de refroidissement efficaces, ainsi que la conception de bâtiments à basse consommation énergétique, on peut réduire la demande en énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et à l'utilisation d'énergie. • Amélioration de la qualité de l'air intérieur : En mettant l'accent sur la qualité de l'air intérieur dans la conception et la construction des bâtiments, on peut réduire les émissions de polluants nocifs tels que les COV (composés organiques volatils) et les particules fines, ce qui contribue à créer des environnements intérieurs plus sains pour les occupants.
Axe opérationnel 3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public							

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat	Air	
30	Optimiser les équipements d'eau sur quelques bâtiments de l'Agglo et référencer les équipements économes ciblés dans une note de service	0	+	+	+	+	Cette action aura un impact positif sur l'eau et l'énergie dû fait des changements de matériels plus économes est moins consommateurs. De plus, en recherchant des modèles d'équipements économes en énergie et en eau lors des renouvellements, cela peut contribuer à réduire la consommation de ressources naturelles et les émissions de gaz à effet de serre indirectement associées à la production et à l'utilisation d'énergie. En surveillant régulièrement l'état des équipements et en anticipant les renouvellements, cela permet de maximiser la durée de vie utile des équipements existants, réduisant ainsi la consommation de ressources liée à leur remplacement prématuré.

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat	Air		
31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret	0	0	0	+	+	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments : En réalisant des diagnostics de performance énergétique (DPE) pour tous les bâtiments, cela permet d'identifier les sources de gaspillage d'énergie et de mettre en place des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, réduisant ainsi la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées. Réduction des émissions de gaz à effet de serre : En identifiant les bâtiments les moins performants en termes d'efficacité énergétique et en mettant en œuvre des mesures d'amélioration, cela contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées à la consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage.	/
32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire	0	0	0	+	+	Cette action vise à appliquer le décret tertiaire sur les deux bâtiments de l'agglomération concernés, ce qui impliquera une réduction de la consommation énergétique de ces bâtiments et donc les émissions de GES associées. Elle prendra également en compte les enjeux de qualité de l'air intérieur.	/

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat	Air	
33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie	0	0	0	+	+	/
34	Faire du futur centre aqualudique un modèle en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol	-	+	+	+	+	Il faudra favoriser l'implantation de ce futur centre sur des terres déjà artificialisées. Autrement, des mesures de compensation devront être mises en place.
35	Accompagner les communes dans la gestion de l'eau et de l'énergie dans leurs bâtiments	+/-	+	+	+	+	/

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Énergie - Climat	Air	
36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics	+/-	+/-	0	+	+	Il faudra étudier en amont les impacts des matériaux utiliser pour choisir les matériaux les moins polluants à développer et à promouvoir.
Axe stratégique 4 : Mettre en place une mobilité durable							
Axe opérationnel 4.1 - Promouvoir les transports en commun							
37	Optimiser l'offre de transport en commun	0	0	0	+	+	Cette action aura une incidence positive indirecte sur l'énergie et le climat car elle permettra de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques de par la réduction potentielle de l'utilisation de la voiture. /

Action	N°	Intitulé de l'action	Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
			Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvel.	Energie - Climat	Air	
	38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles	0	0	0	+	+	Cette action permettra d'inciter à l'usage de transports en commun plutôt qu'à l'utilisation de la voiture individuelle et donc permettra de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques.
Axe opérationnel 4.2 - Favoriser l'utilisation du vélo								
	39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements et itinéraires à réaliser, de la communication et des aides	-	0	0	++	++	Cette action permettra d'inciter à l'usage de la mobilité douce plutôt qu'à l'utilisation de la voiture et permettra donc de réduire significativement les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport. Toutefois, l'aménagement de pistes cyclables impliquera des consommations d'espace et de l'artificialisation des sols ce qui aura une incidence négative sur les sols. Afin de limiter l'imperméabilisation des sols, il faudra limiter des l'imperméabilisation des infrastructures en privilégiant des revêtements perméables ou absorbants (revêtements poreux, chaussée végétale, etc.) permettant ainsi de limiter le ruissellement et favorisant l'absorption de l'eau directement dans le sol. Le stabilisé, bitume perméable, revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale, sont à privilégier pour les pistes cyclables.

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air	
40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers	0	0	0	+	+	La formation à la pratique du vélo dans les écoles élémentaires contribuera à influencer leurs futures décisions permettant ainsi l'usage plus régulier du vélo pour réduire les émissions de GES du territoire et d'améliorer la qualité de l'air. Le vélo est une solution pour réduire l'impact des déplacements.
Axe opérationnel 4.3 - Développer le covoiturage							
41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes	+/-	0	0	+	+	Cette action permet d'inciter les habitants à l'usage de la mobilité douce plutôt qu'à l'utilisation de la voiture individuelle. Cela permet de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport. Néanmoins, la matérialisation des aires de covoiturage pourra induire une imperméabilisation des sols (implantation de signalisations, etc.). Afin d'éviter l'imperméabilisation des sols, il faudra s'assurer que l'installation des signalisations se fera sur un sol déjà artificialisé.
42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux	0	0	0	+	+	Cette action permettra de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport grâce au covoiturage.
Axe opérationnel 4.4 - Décarboner les transports							

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Énergie - Climat	Air	
43	Étudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle	+/-	0	+/-	+	+	En cas d'extension de la voie ferrée, il faudra privilégier les zones déjà artificialisées pour le circuit (friches, etc.).
44	Promouvoir la mobilité durable en interne	0	0	0	+	+	Cette action permet d'inciter les agents et les élus à la mobilité alternative plutôt qu'à l'utilisation de la voiture individuelle. Le changement de comportement induit permettra de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport.
45	Renouveler les flottes des collectivités avec des véhicules électriques, GNV ou hybride et informer les entreprises sur la réglementation	+/-	0	0	+	+	L'implantation de bornes devra se faire de manière réfléchie en favorisant les espaces déjà artificialisés (parkings déjà existants notamment).
Axe stratégique 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles							

Action		Milieu physique				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat		
Axe opérationnel 5.1 - Développer les circuits-courts							
46	Poursuivre avec le Plan Alimentaire Territorial de la Creuse le développement des circuits courts	0	0	0	+	+	Le fait de partir sur des solutions locales, les thématiques CAE seront impacté de manière positive (réduction des déplacements).
Axe opérationnel 5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire							
47	Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière locale plaquettes	+	+	0	++	0	Cette action permettra de contribuer au développement du stockage carbone, à la stabilisation des sols et à l'enrichissement des sols via une meilleure gestion des haies ayant un impact positif sur les sols et le climat. Cela aura aussi un impact positif sur la ressource en eau : amélioration de la qualité (piège les polluants diffus, notamment les nitrates et certains pesticides dissous dans l'eau) et amélioration du stockage de l'eau dans les parcelles ainsi que régulation du flux d'eau vers l'aval et amélioration de la disponibilité en eau pour les végétaux au cours de la saison. Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.NI (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique	+	+	0	+	0	Cette action permettra d'avoir une meilleure gestion des forêts ayant un impact positif sur les milieux et notamment le sol (qualité, séquestration) et la ressource en eau (qualité). Elle devrait également permettre de s'adapter face au changement climatique. Les effets seront semblables à ceux de la gestion des haies (cf. action 5.N1).	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.
49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet	0	0	0	+	0	Le fait de mieux connaître la biodiversité permettra de mieux la protéger ce qui aura un impact positif sur la lutte contre le changement climatique (davantage de séquestration carbone).	/

Incidence des actions sur le milieu nature

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC		
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels				
Axe stratégique 0 : Transversal									
Axe opérationnel 0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération									
1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement	+/-	+/-	+/-	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans les documents de planification ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques. Toutefois, certains aménagements pourraient perturber le milieu naturel (mobilité douce, EnR notamment). La prise en compte de l'adaptation au changement climatique devrait permettre de mieux prendre en compte les risques naturels.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).		

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économique	+	0	+	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économiques et auprès des entreprises du territoire ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques : végétalisation impactant positivement la biodiversité et la TVB, gestion eaux pluviales limitant le risque inondation. Le déploiement de la mobilité douce pourrait avoir des impacts négatifs mais négligeables sur le milieu naturel du fait de la localisation sur des espaces déjà urbanisés.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
3	Développer le tourisme durable sur le territoire	0	0	0	0	Cette action permettra le déploiement d'un tourisme durable mais ne devrait pas impacter le milieu naturel de manière directe.	/
Axe opérationnel 0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics							
4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	/

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	/
Axe opérationnel 0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique							
6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité	+	+	+	+	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET. Elle devrait donc avoir une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer sur les actions portant sur l'ensemble des thématiques du PACET. L'analyse des résultats et l'ajustement du plan d'actions devraient permettre une amélioration continue ayant des impacts indirects positifs sur l'ensemble des milieux.	Une attention devra être portée en cas d'ajustement du plan d'actions en réalisant à nouveau une évaluation environnementale afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et former les agents sur les thématiques touchant à la transition écologique permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées à la transition écologique.	/
9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire	0	0	0	0	Cette action devrait permettre de réduire les déchets mais ne porte pas sur le milieu naturel (pas de ramassage de déchets).	L'action pourrait avoir un impact positif sur le milieu naturel en intégrant des campagnes de ramassage des déchets dans la nature. De plus, de la sensibilisation sur le devenir des déchets dans la nature pourrait être ajoutée afin de sensibiliser.
10	Améliorer l'éco-exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services	0	0	0	0	Cette action est tournée vers le service petite enfance et autres services et n'aura a priori pas d'impact direct sur le milieu naturel.	Afin d'aller plus loin, l'action pourrait aussi promouvoir les bonnes actions en termes de biodiversité.
11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions	0	0	0	0	Il s'agit d'une action d'évaluation climat du budget qui ne va donc pas impacter de manière directe les différents milieux.	/
Axe stratégique 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
Axe opérationnel 1.1 - Rationaliser la consommation d'eau							
12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau	+	+	+	0	Cette action permettra de préserver la ressource en eau ce qui aura un effet indirect positif sur les milieux naturels en contribuant également à leur préservation. En effet, cette action contribuera à travailler sur la résilience du territoire au changement climatique ayant un effet positif sur les différents milieux y compris les zones Natura 2000. Toutefois, les structures d'exploitations de la ressource en eau peuvent avoir des impacts sur le milieu.	Cette action est déclinée dans certaines actions du plan d'actions (actions 1.P1, 1.P6, 1.P7, 3.N2 et 3.N3), les mesures ERC de celles-ci devront être prises en compte. L'accord de résilience se focalise sur l'eau potable mais la question du risque inondation pourrait être abordé : cette action pourrait être complétée avec des mesures de sensibilisation sur le risque inondation. De plus, cette action pourrait intégrer des mesures pour limiter les effets du risque inondation sur les bâtiments en se basant par exemple sur le guide du CEPRI (Centre Européen de Prévention Risque Incendie) : Le bâtiment face à l'inondation Diagnostic et réduire sa vulnérabilité.

Action	Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
N°	Intitulé de l'action					
13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers	0	0	0	Cette action permettra en partie de gérer les eaux pluviales limitant le risque inondation.	Afin d'aller plus loin, une réflexion sur une gestion globale des eaux pluviales pourrait être menée afin d'exercer une influence positive sur la qualité des eaux superficielles et donc sur les milieux naturels dans lesquels elles s'écoulent.
14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers	+	+	0	Cette action permettra de préserver la ressource en eau ce qui aura un effet indirect positif sur les milieux naturels en contribuant également à leur préservation. En effet, cette action contribuera à travailler sur la résilience du territoire au changement climatique ayant un effet positif sur les différents milieux y compris les zones Natura 2000. L'augmentation de la capacité de la station d'eau de pluie pourra avoir des impacts sur le milieu, et notamment les sols.	Concernant l'augmentation de la capacité de la station d'eau de pluie, il faudra être vigilant sur l'impact probable de celles-ci sur le milieu et notamment les sols lors de la réalisation d'éventuels travaux via des études d'impacts.
Axe opérationnel 1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau						

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	+	+	+	0	Cette action permettra de préserver la ressource en eau ce qui aura un effet indirect positif sur les milieux naturels en contribuant également à leur préservation. En effet, cette action contribuera à travailler sur la résilience du territoire au changement climatique ayant un effet positif sur les différents milieux y compris les zones Natura 2000. Toutefois, les structures d'exploitations de la ressource en eau et leurs travaux pourraient avoir des impacts sur le milieu.	/
16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites	+	0	0	0	Cette action permettra de réparer les fuites limitant ainsi le rejet de substances toxiques dans les sols et le sous-sol impactant leur qualité ainsi que celle des eaux souterraines et par conséquent celle du milieu naturel. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat. Cependant les travaux pourraient induire un impact négatif sur la biodiversité (nuisances lors des travaux notamment) mais les travaux seront plutôt situés à proximité des zones urbanisées.	Concernant le renouvellement et les travaux, il faudra être vigilant sur l'impact probable de ceux-ci sur le milieu via des études d'impacts.
Axe opérationnel 1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection	+	0	0	0	La protection des aires de captages et des actions de sensibilisation sur la gestion des terrains devraient permettre d'avoir un impact indirect positif sur les sols/sous-sols et donc sur la biodiversité des milieux.	/
18	Protéger les zones humides du territoire	++	++	++	+	Cette action aura un impact positif majeur sur la biodiversité, les zones protégées et d'intérêt ainsi que la trame bleue. Elle permettra également de lutter contre le risque inondation.	/

Action	Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
19 Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg	+	0	+	+	La (re)végétalisation en ville aura un impact direct positif sur la biodiversité urbaine et permettra réduire le risque inondation (infiltration des eaux de pluies). Cette action est à destination des milieux urbains du territoire et ne devrait donc a priori pas impacter ni les zones protégées et d'intérêt écologique (dont les zones Natura 2000), ni la trame verte et bleue. Toutefois, la création de végétalisation en ville pourra permettre de manière indirecte de contribuer à la trame verte.	Lors du choix des essences à planter, des essences locales ne déséquilibrant pas les écosystèmes afin d'éviter de porter préjudices à la biodiversité devront être favorisées. De même, les plantes invasives seront à proscrire. Il faudra privilégier : les essences faiblement consommatrices d'eau et évitant les pollens. La prise en compte du risque incendie accru devra également être pris en compte dans la plantation d'arbres.
Axe stratégique 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire						
Axe opérationnel 2.1 - Produire l'électricité renouvelable						

Action	Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
20 Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation	-	-	-	0	Le développement des EnR pourrait dégrader les sols et les eaux et ainsi dégrader la biodiversité des milieux, les zones protégées et la TVB. De plus, l'implantation de ces projets impactera le paysage (notamment visuellement). Le développement des EnR pourrait dégrader les sols et les eaux et ainsi dégrader la biodiversité des milieux, les zones protégées et la TVB. De plus, l'implantation de ces projets impactera le paysage (notamment visuellement). Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises. L'artificialisation induite devrait être compensée par le développement de la biodiversité en ville (mur végétaux, toiture végétale, etc.), ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.	Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises. L'artificialisation induite devrait être compensée par le développement de la biodiversité en ville (mur végétaux, toiture végétale, etc.), ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable	0	0	0	0	Le milieu naturel ne devrait pas être impacté car l'action porte sur les principales stations d'épuration et d'eau potable situés sur des espaces déjà artificialisés.	Il pourrait y avoir une concurrence d'utilisation des espaces de toitures entre végétalisation (en lien avec la thématique biodiversité) et solarisation des toitures. Or, il est tout à fait possible de faire les 2 à la fois. Une étude du CEREMA (projet PROOF) est en cours. En alliant les deux, l'action aura ainsi une incidence indirecte positive sur la biodiversité en ville.

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
22	Accompagner les habitants sur leurs projets d'énergie renouvelable	+/-	+/-	+/-	0	L'action devrait permettre de développer les EnR qui pourraient avoir des impacts sur le milieu naturel (effets indirects notamment sur le paysage) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts sur le milieu naturel.	Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.
Axe opérationnel 2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables							

Action	Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
23 Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire	+/-	+/-	+/-	0	L'action devrait permettre de développer les EnR qui pourraient avoir des impacts sur le milieu naturel (effets indirects notamment sur le paysage) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts sur le milieu naturel.	Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.
Axe opérationnel 2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur						

24	Étudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire, notamment le bois, en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers	+		0	+	0	L'action devrait permettre de développer les EnR qui pourraient avoir des impacts sur le milieu naturel (effets indirects notamment sur le paysage et liées aux travaux potentiels des réseaux) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts sur le milieu naturel. Toutefois, la mise en place d'une stratégie sur la filière bois pourra avoir un effet bénéfique sur la biodiversité et la trame verte.	Des études d'impact environnementales approfondies devront être réalisées avant la mise en œuvre du projet pour identifier et évaluer les risques potentiels sur l'environnement et favoriser en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). La rédaction de la stratégie pourrait inclure une réflexion sur la filière bois énergie locale : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptés au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces (voir ARBOclimat). De plus, le choix de la pratiques sylvicoles doit être adapté afin de maintenir voire augmenter le stock de carbone de ces espaces. L'ADEME recommande de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt (production de plaquettes forestières à partir de nouveaux
----	--	---	--	---	---	---	--	--

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
							boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines qui peut favoriser en même temps le stockage de carbone en forêt). Le risque incendie accru devra également être pris en compte.

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement	+/-	0	0	0	Cette action permettra le développement de réseaux de chaleur dont la construction et l'entretien des infrastructures associées pourront avoir des incidences sur l'environnement, notamment en termes de : - Déplacement de la faune. - Dégradation possible des sols et des eaux et donc de la biodiversité, des milieux : cet impact est limité du fait que l'action vise les centre-bourgs et des projets déjà existants, les zones protégées y compris Natura 2000 et la TVB ne devraient pas être impactés. - Dégradation possible du paysage.	Il faudra sélectionner des emplacements appropriés pour les infrastructures du réseau de chaleur afin de minimiser les impacts sur la biodiversité locale et de préserver les zones écologiquement sensibles. Une attention devra être portée, en cas de création de nouveaux réseaux, sur les impacts potentiels sur les milieux naturels : les études d'impacts devront mettre en place de mesures ERC adaptées. L'artificialisation induite sera compensée par le développement de la biodiversité en ville (espaces verts, toits et murs végétalisés, etc.) ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité. L'intégration dans le paysage sera également à prendre en compte.
Axe stratégique 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
Axe opérationnel 3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels							
26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
28	Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'éco-matériaux et la qualité de l'air intérieur	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public							
30	Optimiser les équipements d'eau sur quelques bâtiments de l'Agglo et référencer les équipements économiques ciblés dans une note de service	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
34	Faire du futur centre aqualudique un modèle en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
35	Accompagner les communes dans la gestion de l'eau et de l'énergie dans leurs bâtiments	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe stratégique 4 : Mettre en place une mobilité durable							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
Axe opérationnel 4.1 - Promouvoir les transports en commun							
37	Optimiser l'offre de transport en commun	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 4.2 - Favoriser l'utilisation du vélo							
39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements et itinéraires à réaliser, de la communication et des aides	+/-	+/-	+/-	0	La localisation des aménagements n'étant pas à ce stade pas définie, il est difficile d'évaluer les impacts de cette action sur le milieu naturel. Il est à noter qu'elle pourrait avoir des incidences négatives sur la trame verte et bleue en créant des discontinuités écologiques et pourrait perturber la biodiversité et donc les zones protégées et d'intérêt écologique.	Il faudra veiller à ce que le développement de pistes cyclables notamment ou tout autre aménagement induit par cette action ne crée pas de ruptures de continuité écologique. Des études d'impact devront être réalisées avant tout travaux. Pour compenser les impacts induits, la mise en place d'espaces verts autour des aménagements serait une solution, de plus, cela permet également de réduire le ruissellement.

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 4.3 - Développer le covoiturage							
41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes	+/-	+/-	+/-	0	L'impact sur le milieu naturel dépendra de la localisation des arrêts, des panneaux d'indications ainsi que des aires de stationnement dédiés au covoiturage : un point de vigilance concernant les ruptures de continuités écologiques est notamment à soulever.	Il faudra s'assurer que les aires de covoiturage et l'installation des signalisations ne se feront pas sur des espaces naturels, ne créent pas de ruptures de continuités écologiques et ne détériorent pas la biodiversité.
42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 4.4 - Décarboner les transports							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
43	Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle	-	+/-	+/-	0	Cette action aura un impact négatif sur la faune et la flore qui se sont développées sur les rails et aux alentours de la voie ferrée pendant son arrêt. Un point de vigilance concernant les ruptures de continuités écologiques est notamment à soulever en cas d'extension de la voie ferrée.	Pour compenser les impacts induits, la mise en place d'espaces verts autour de la voie ferrée serait une solution. Il faudra aussi s'assurer que l'extension de la voie ne se fera pas sur des espaces naturels, ne crée pas de ruptures de continuités écologiques et ne détériore pas la biodiversité.
44	Promouvoir la mobilité durable en interne	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
45	Renouveler les flottes des collectivités avec des véhicules électriques, GNV ou hybride et informer les entreprises sur la réglementation	+/-	0	0	0	En cas d'implantation de bornes de recharge, son emplacement pourrait avoir un impact sur la biodiversité.	Il faudra veiller à ce que les bornes de recharge ou tout autre aménagement induit par cette action ne perturbe pas la biodiversité. Pour compenser les potentiels impacts induits, la mise en place d'espaces verts autour des aménagements serait une solution.
Axe stratégique 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
Axe opérationnel 5.1 - Développer les circuits-courts							
46	Poursuivre avec le Plan Alimentaire Territorial de la Creuse le développement des circuits courts	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire							

Action	Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
47 Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière locale plaquettes	++	+	++	+	Cette action aura une incidence positive majeure sur la biodiversité, la TVB et les risques naturels : - Offre d'habitats aux insectes pollinisateurs des cultures, mais également aux prédateurs des espèces considérées comme ravageurs : chauve-souris, souris, mulot... - Apport d'ombre et de surfaces de grattage contribuant ainsi au bien-être animal - Conservation de la biodiversité - Régulation des inondations et épuration des eaux - Impact sur le ruissellement et favorisent l'infiltration de l'eau en profondeur : réduction du risque inondation, de l'érosion des sols, augmentation de la sédimentation des matières en suspension, régulation du flux d'eau sur le bassin versant jouant un rôle sur la régulation des crues locales. Cela induira donc impact aussi positif sur les habitats naturels (dont Natura 2000 et les paysages (amélioration de l'esthétique).	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici. De plus, l'action pourrait prévoir également de promouvoir la plantation de haie auquel cas une attention devra être portée sur le choix des haies : - Les haies de résineux, types thuyas, empoisonnent les animaux, et cassent les corridors écologiques dans les lotissements où ils sont massivement répandus. - Les haies doivent être feuillues, c'est-à-dire vivantes, évolutives et donc soumises aux cycles saisonniers. Enfin, il est préconisé de ne pas mettre de grillages autour des haies ou bien de laisser des ouvertures afin de laisser passer la faune tel que des hérissons.

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique	++	+	++	+	Cette action aura un impact positif sur le milieu naturel via une meilleure gestion de la forêt. Les effets seront semblables à ceux de la gestion des haies (cf. action 5.NI).	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.NI (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.
49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet	+	+	+	0	Le fait de mieux connaître la biodiversité permettra de mieux la protéger ce qui permettra d'avoir un impact positif sur la biodiversité de manière général et la biodiversité des zones protégées et d'intérêt écologique, y compris les zones Natura 2000) et aussi sur la trame verte bleue.	La prévention des incendies est à intégrer dans cette action : ce risque étant amplifié par le réchauffement climatique, il semble nécessaire de prendre des mesures d'anticipation.

Incidence des actions sur le milieu humain

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
Axe stratégique 0 : Transversal										
Axe opérationnel 0.1 – Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération										
1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement	+	+	0	+	0	0	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans les documents de planification ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques. Cela devrait notamment permettre le déploiement des mobilités douces ayant un impact positif sur les infrastructures de transport, les nuisances (réduction du bruit) et surtout la santé. De même les rénovations devraient permettre d'améliorer le parc bâti et la santé.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économique	+	+	+	+	0	+	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire (Eci) dans la stratégie de développement économiques et auprès des entreprises du territoire ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques et surtout sur les activités économiques. Cela devrait notamment permettre le déploiement des mobilités douces ayant un impact positif sur les infrastructures de transport, les nuisances (réduction du bruit) et surtout la santé. De même l'accompagnement à la réduction des consommations d'eau et d'énergie devrait permettre d'améliorer le parc bâti et la santé. La prise en compte de l'Eci devrait avoir un impact bénéfique sur les déchets.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances
3		Développer le tourisme durable sur le territoire	+	+	++	0	0	0	+
Cette action permettra le déploiement d'un tourisme durable permettant notamment : - Développement de l'usage du vélo, de la mobilité douce permettant de favoriser la pratique de sport ce qui aura un impact positif sur la santé de la population et sa qualité de vie. - Réduction indirecte du trafic routier permettant de diminuer les nuisances sonores. - Réduction des consommations d'énergie permettant d'améliorer le parc bâti et la santé. - Favorisation de l'approvisionnement local ayant un impact positif sur les emplois. L'action a un impact positif direct majeur sur les emplois car permettant un tourisme durable. L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).									
Axe opérationnel 0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics									

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
N°	Intitulé de l'action								
4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret	+	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	Une attention devra être portée quant à l'impact du numérique sur l'environnement : pour avoir un impact davantage positif des petites actions peuvent être mis en place (opter pour des fournisseurs locaux réduisant l'empreinte carbone du produit, éteindre et débrancher les appareils numériques lorsqu'ils ne sont pas utilisés).
5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires	+	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	/
Axe opérationnel 0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique									

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
N°									
6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité	+	+	+	+	+	+	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET. Elle devrait donc avoir une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer	+	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer sur les actions portant sur l'ensemble des thématiques du PCAET. L'analyse des résultats et l'ajustement du plan d'actions devraient permettre une amélioration continue ayant des impacts indirects positifs sur l'ensemble des milieux.	Une attention devra être portée en cas d'ajustement du plan d'actions en réalisant à nouveau une évaluation environnementale afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret	0	+	+	0	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et former les agents sur les thématiques touchant à la transition écologique permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées à la transition écologique.	/

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances
	9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire	0	0	+	0	0	++	+/-
									Cette action aura un impact positif majeur sur les déchets en réduisant leur nombre et favorisant leur tri. La structuration de la gestion des biodéchets pourrait entraîner des nuisances olfactives liées aux composts s'ils sont mal aérés mais aura un impact positif sur l'activité économique du territoire. Pour prévenir des odeurs liées au compost, il faut bien le brasser afin de l'aérer. En effet, une bonne pénétration de l'air dans le compost est nécessaire : les principaux organismes qui digèrent les matières organiques d'un compost sont tous aérobies, ils ont besoin de dioxygène pour vivre. S'ils sont privés d'air, ils meurent, la décomposition s'arrête et des odeurs putrides apparaissent. Cette information sera à communiquer auprès des particuliers lors de leurs sensibilisations.

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC	
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances			
10	Améliorer l'exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services	++	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra une amélioration de la santé de la population grâce notamment aux substitutions de produits nocifs.	Afin d'aller plus loin, l'action pourrait aussi promouvoir les bonnes actions en termes de consommation d'énergie, gestion des déchets.	
11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions	0	0	0	0	0	0	0	Il s'agit d'une action d'évaluation climat du budget qui ne va donc pas impacter de manière directe les différents milieux.	/	
Axe stratégique 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous											
Axe opérationnel 1.1 - Rationnaliser la consommation d'eau											

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau	+	+	+	0	0	0	0	Une meilleure gestion de la ressource en eau permettra : - D'assurer une quantité et qualité suffisante de la ressource ce qui évitera les tensions et conflits liés à l'usage de celle-ci induisant ainsi une meilleure qualité de vie. - De pérenniser les activités économiques du territoire (indirect). - De limiter l'atteinte à la stabilité des bâtiments (liées aux infiltrations d'eau liées aux fuites – impact indirect). - De sécuriser la ressource en eau potable.	Cette action est déclinée dans certaines actions du plan d'actions (actions 1.P1, 1P6, 1P7, 3.N2 et 3.N3), les mesures ERC de celles-ci devront être prises en compte.

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
N°									
Intitulé de l'action									
13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers	+	0	0	0	0	0	La récupération des eaux pluviales contribuera à préserver la ressource en eau ce qui évitera les tensions et conflits liés à l'usage de celle-ci. Ceci induira ainsi une meilleure qualité de vie.	Le choix du récupérateur d'eau de pluie doit se faire en fonction des besoins (volume, type d'utilisation (intérieur ou extérieur), etc.). Un entretien est à prévoir, il permet d'éviter les mauvaises odeurs et de préserver la bonne qualité de l'eau. Le bac doit être fermé.
14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers	+	+	0	0	0	0	Une meilleure gestion de la ressource en eau permettra : - D'assurer une quantité et qualité suffisante de la ressource ce qui évitera les tensions et conflits liés à l'usage de celle-ci induisant ainsi une meilleure qualité de vie. - De pérenniser les activités économiques du territoire (indirect). - De sécuriser la ressource en eau potable.	/

Action		Milieu humain						Précisions sur les incidences	Mesures ERC	
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets			Nuisances
Axe opérationnel 1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau										
15	Poursuivre l'amélioration de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales	+	0	+	0	0	0	0	Une meilleure gestion de la ressource en eau permettra : - D'assurer une quantité et qualité suffisante de la ressource ce qui évitera les tensions et conflits liés à l'usage de celle-ci induisant ainsi une meilleure qualité de vie. - De pérenniser les activités économiques du territoire (indirect).	/
16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites	+	+	+	0	0	0	0	Cette action permettra de réparer les fuites limitant ainsi l'altération de la tenue structurelle de bâtiments (origine d'effondrements). Cela permettra aussi d'assurer une quantité et qualité d'eau suffisante et réduire les tensions (du secteur économique également – impact indirect).	/
Axe opérationnel 1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau										

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection	+	0	+	0	0	0	0	Cette action devrait permettre de protéger les points de captage du territoire et ainsi d'avoir une eau de bonne qualité et en quantité suffisante réduisant les tensions (du secteur économique également – impact indirect).	/
18	Protéger les zones humides du territoire	0	0	0	0	0	0	0	Cette action n'impactera a priori pas le milieu humain.	/

Action	N°	Intitulé de l'action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
			Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
	19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg	++	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra de créer de la végétalisation en ville et ainsi d'offrir des espaces verts aux habitants contribuant donc à réduire les îlots de chaleur et à l'amélioration de la santé.	Pour aller plus loin dans la revégétalisation des zones urbaines, une réflexion sur l'incitation au développement des toitures végétalisées dans le cadre des rénovations devrait permettre d'améliorer l'impact du secteur du bâtiment. Il pourrait y avoir une concurrence d'utilisation des espaces de toitures entre végétalisation (en lien avec la thématique biodiversité) et solarisation des toitures. Or, il est tout à fait possible de faire les 2 à la fois. Une étude du CEREMA (projet PROOF) est en cours.
Axe stratégique 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire											
Axe opérationnel 2.1 - Produire l'électricité renouvelable											

20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation	+	0	0	0	0	0	0	0	Le développement des EnR permettra de remplacer les énergies fossiles et ainsi d'émettre moins de GES et de polluants pour la santé. En revanche, des nuisances associées pourraient apparaître notamment visuelle. De plus les EnR notamment le photovoltaïque, produit des déchets encore difficiles à recycler en fin de vie.	Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). La prise en compte du recyclage des équipements EnR devra être réfléchi. Notamment il faudra veiller à respecter la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, appelée également DEEE (encadre recyclage des panneaux solaire photovoltaïques notamment).
21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable	+	0	0	0	0	0	0	0	Le développement des EnR permettra de remplacer les énergies fossiles et ainsi d'émettre moins de GES et de polluants pour la santé. En revanche, le	Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.

Action	N°	Intitulé de l'action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
			Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
										photovoltaïque, produit des déchets encore difficiles à recycler en fin de vie.	La prise en compte du recyclage des équipements EnR devra être réfléchie. Notamment il faudra veiller à respecter la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, appelée également DEEE (encadre recyclage des panneaux solaires photovoltaïques notamment).

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances
22		Accompagner les habitants sur leurs projets d'énergie renouvelable	+	+/-	0	0	0	-	-
Axe opérationnel 2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables									

Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises (cf. action 2.P1).

Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc.

Cette action devrait permettre de développer les EnR ce permettra de réduire l'usage des énergies fossiles (effet bénéfique sur la santé) et améliorer la qualité de l'air. Toutefois, le remplacement des chaudières fioul pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air intérieure dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules). De plus l'action pourrait entraîner des nuisances et des difficultés de recyclage de certains déchets (effets indirects) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts négatifs sur le milieu humain.

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances
23		Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire	+	0	0	0	0	-	-
Axe opérationnel 2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur									
Cette action devrait permettre de développer les EnR ce permettra de réduire l'usage des énergies fossiles (effet bénéfique sur la santé) mais qui pourrait entraîner des nuisances et des difficultés de recyclage de certains déchets (effets indirects) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts négatifs sur le milieu humain. Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises (cf. action 2.P1).									

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
24	Étudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire, notamment le bois, en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers	+	+	0	0	0	0	-	L'action devrait permettre de développer les EnR qui pourraient avoir des impacts sur le milieu humain (effets indirects) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts. En effet, cette action devrait permettre d'augmenter la part d'EnR dans les consommations des bâtiments en remplaçant des énergies fossiles par des EnR réduisant ainsi les émissions de GES et de polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la santé. Toutefois, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules). Le développement des réseaux induits pourraient avoir un impact via la réalisation de travaux de voiries (nuisances).	Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises (cf. 2.N2).

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances
	25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement	+	+	0	0	0	0	-
Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc. Il faudra veiller à limiter les nuisances liées aux travaux (notamment sonores pour la population : horaires aménagés...).									
Cette action permettra d'augmenter la part d'EnR dans les consommations des bâtiments en remplaçant des énergies fossiles par des EnR réduisant ainsi les émissions de GES et de polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la santé. Toutefois, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules). Le développement des réseaux induits pourraient avoir un impact via la réalisation de travaux de voiries (nuisances).									
Axe stratégique 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique									
Axe opérationnel 3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels									

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique	0	0	0	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu humain	/

27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements	+	+	+	0	0		0	+/-	Ciblage des logements dans les centres bourgs et centre-ville : En se concentrant sur la rénovation des logements dans les centres urbains, cela peut contribuer à la revitalisation des quartiers urbains tout en réduisant l'étalement urbain. La rénovation de logements existants dans des zones déjà urbanisées peut aider à préserver les terres agricoles et les espaces naturels périurbains. Communication sur les enjeux de qualité de l'air intérieur auprès des entreprises de rénovation et des particuliers : Une meilleure sensibilisation aux enjeux de qualité de l'air intérieur peut encourager l'utilisation de matériaux de construction et de produits moins toxiques et plus respectueux de l'environnement. Cela peut contribuer à améliorer la santé des occupants des bâtiments rénovés et à réduire les impacts environnementaux associés à la production et à l'utilisation de produits chimiques nocifs. Augmentation de la production de déchets de construction : Les travaux de rénovation entraînent généralement la production de déchets de construction et de démolition. Sans une gestion adéquate, cela peut contribuer à l'accumulation de déchets dans les	Réduire : Mettre en place des politiques de réduction des déchets de construction : Les autorités locales peuvent travailler en collaboration avec les entreprises de construction et les particuliers pour promouvoir des pratiques de construction durables visant à réduire la quantité de déchets générés lors des travaux de rénovation. Cela peut inclure l'utilisation de matériaux durables et recyclables, la conception pour le démontage, et l'adoption de méthodes de construction plus efficaces. Recycler et réutiliser : • Encourager le recyclage des matériaux de construction : Les autorités locales peuvent mettre en place des programmes de recyclage des déchets de construction pour
----	---	---	---	---	---	---	--	---	-----	--	---

								décharges et avoir un impact sur l'environnement local.	permettre la récupération et la réutilisation des matériaux tels que le bois, le métal, le béton et les matériaux d'isolation. Cela réduit la quantité de déchets envoyés en décharge et contribue à économiser des ressources naturelles. Promouvoir la réutilisation des matériaux : Les entreprises de construction et les particuliers peuvent être encouragés à réutiliser les matériaux de construction en bon état plutôt que de les jeter. Cela peut être réalisé en facilitant la récupération et la redistribution des matériaux réutilisables, par le biais de programmes de réemploi ou de la mise en place de
--	--	--	--	--	--	--	--	---	---

N°	Intitulé de l'action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
28	Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg	+	0	++	0	0	0	0	Revitalisation des quartiers : La remise en état des logements vacants peut contribuer à revitaliser les quartiers en les rendant plus attrayants pour les résidents, les entreprises et les investisseurs, ce qui peut stimuler le développement économique local.	centres de réutilisation des matériaux.
29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'éco-matériaux et la qualité de l'air intérieur	+	+	0	0	0	0	0	Cette action vise à encourager les particuliers à mettre en place des actions ou étapes lors de travaux afin de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer la qualité de l'air, ce qui a un impact positif indirect sur la population et le parc bâti.	/
Axe opérationnel 3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public										

N°	Intitulé de l'action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
30	Optimiser les équipements d'eau sur quelques bâtiments de l'Agglo et référencer les équipements économes ciblés dans une note de service	0	0	0	0	0	+	0	En surveillant régulièrement l'état des équipements et en anticipant les renouvellements, cela permet de maximiser la durée de vie utile des équipements existants, réduisant ainsi la production de déchets.	/
31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret	+	0	0	0	0	0	0	Transparence et sensibilisation : En affichant les résultats des DPE dès leur validation finale et en compilant tous les DPE dans un tableau de bord du patrimoine bâti, cela favorise la transparence et la sensibilisation des utilisateurs et des gestionnaires des bâtiments aux enjeux de performance énergétique, encourageant ainsi l'adoption de comportements écoresponsables.	/
32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire	+	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra d'améliorer les conditions de travail des élus et agents grâce aux enjeux de confort en été, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur après les travaux nécessaires.	/

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances
33		Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie	0	+	0	0	0	0	Cette action permettra d'identifier les besoins en patrimoine du territoire et de planifier les travaux nécessaires, ce qui induiront un impact positif sur le patrimoine bâti.
34		Faire du futur centre aqualudique un modèle en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol	+	-	+	0	0	-	0
35		Accompagner les communes dans la gestion de l'eau et de l'énergie dans leurs bâtiments	+/-	+/-	+/-	0	0	0	0

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances
	36	Favoriser les éco-matériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics	+/-	+	+	0	0	0	0
Issus de ressources naturelles, les matériaux biosourcés sont réputés pour offrir une grande qualité d'air intérieur et certains ont même des capacités dépolluantes. Mais, comme pour tout produit de construction, ils sont constitués de matériaux transformés et ayant subi un processus de fabrication et de mise en œuvre. Certains matériaux biosourcés ont des propriétés hygrothermiques qui rendent les bâtiments aussi plus stables dans le temps que des matériaux synthétiques, ou encore des propriétés acoustiques souvent supérieures à celles de leurs homologues conventionnels. Enfin, cette action permettrait un développement économique du territoire car les matériaux utilisés (bois, laine, etc.) pourront être trouvés localement. Il faudra étudier en amont les impacts de ces matériaux pour choisir les matériaux les moins polluants à développer et à promouvoir.									
Axe stratégique 4 : Mettre en place une mobilité durable									

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
Axe opérationnel 4.1 - Promouvoir les transports en commun										
37	Optimiser l'offre de transport en commun	0	0	0	+	0	0	0	Selon les scénarios, cette action pourrait entraîner la création d'infrastructures, par exemple en cas de modification d'itinéraires.	/
38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles	+	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra d'informer les habitants sur les services de mobilité sur le territoire, les rendant ainsi autonome dans leurs déplacements. La communication à travers différents canaux (internet, lettre, affichage dans l'espace public...) favorise l'accès à l'information pour tous (ex : personnes âgées).	/
Axe opérationnel 4.2 - Favoriser l'utilisation du vélo										

N°	Intitulé de l'action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements itinéraires à réaliser, de la communication et des aides	+	0	+	++	0	0	+	Cette action permettra le développement de l'usage du vélo et ainsi permettra de favoriser l'activité physique, ce qui aura un impact positif sur la santé de la population. L'accessibilité du vélo sera en plus améliorée par le financement potentiel de l'achat de vélo. L'action permettra de réduire les émissions et consommations liées au secteur du transport et ainsi améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie. De plus, l'action entraînera une diminution des nuisances sonores liées à la voiture suite au report modal permis. Un impact positif indirect sur l'économie locale est également à noter (favorisation du vélotourisme...).	/
40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers	+	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra la montée en compétences des enfants et des jeunes qui deviendront ensuite autonomes dans leur circulation à vélo.	/
Axe opérationnel 4.3 - Développer le covoiturage										

N°	Intitulé de l'action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
41	Identifier et matérialiser les axes de covoiturage informelles communiquer sur les plateformes existantes	+	0	0	+	0	0	+	La diminution des véhicules devrait diminuer la consommation d'énergie et de gaz à effet de serre sur le territoire ce qui permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants, en plus de favoriser la relation entre les habitants. La réduction du trafic induite permet de diminuer les nuisances sonores liées au trafic routier.	/
42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux	+	0	+	0	0	0	0	La diminution des véhicules devrait réduire la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, ce qui entraînera une meilleure qualité de vie pour les habitants, en plus de favoriser la relation entre les habitants. De plus, cela permettra de créer de l'attraction autour des tiers-lieux.	/
Axe opérationnel 4.4 - Décarboner les transports										

Action	N°	Intitulé de l'action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
			Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
43		Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle	0	0	+	+	+/-	+	-	Cette action aura un impact positif sur les activités industrielles car le fret ferroviaire permet de transporter de très gros envois en une seule fois. Cela limite donc les déplacements routiers pour le transport de marchandises et ainsi les déchets engendrés (cartons, emballages, etc.). Cependant, le bruit des infrastructures de transport ferroviaire peut perturber. Aussi, le fret ferroviaire comporte des risques comme tout autre mode, comme le déraillement pouvant être lié au matériel roulant ou à l'infrastructure.	En fonction des besoins identifiés, les futurs projets devront intégrer un volet gestion des risques et une étude sur la diminution du bruit du fret ferroviaire.
44		Promouvoir la mobilité durable en interne	+	0	0	0	0	0	+	La flexibilité horaire pour faciliter l'usage des transports en commun, le covoiturage, le télétravail permettront d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des agents et des élus. La réduction du trafic induite par le covoiturage ou le télétravail par exemple permet de diminuer les nuisances sonores liées au trafic routier.	/

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
45	Renouveler les flottes des collectivités avec des véhicules électriques, GNV ou hybride et informer les entreprises sur la réglementation	0	0	0	0	0	-	+	Les véhicules électriques et les hybrides génèrent moins de bruits de fonctionnement que les véhicules thermiques. Néanmoins, le renouvellement régulier des flottes peut faire augmenter les déchets automobiles des collectivités ou des entreprises.	Favoriser l'économie circulaire dans le renouvellement des flottes.
Axe stratégique 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles										
Axe opérationnel 5.1 - Développer les circuits-courts										

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
46	Poursuivre avec le Plan Alimentaire Territorial de la Creuse le développement des circuits courts	+	0	++	+	0	+	Le fait de développer des circuits courts impactera positivement les activités économiques de la collectivité et permettra de créer du lien. De plus, le renforcement de la production maraîchère permettra de diminuer l'importation et de diversifier les cultures locales. Cela aura aussi un impact indirect positif sur la mobilité en réduisant le nombre de véhicule de fret pour l'import réduisant ainsi les nuisances sonores associées. Cette action aura un impact positif sur la santé car permettant une amélioration de la qualité nutritionnelle des repas.	Pour aller plus, une réflexion autour du cheminement des produits locaux pourrait être mise en place afin de réduire davantage les impacts du secteur du transport.
Axe opérationnel 5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire									

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parcs bâtis	Activités éco.	Infrastructures transports	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
47	Préserver et gérer durablement les haies et structurer une filière locale plaquettes	+	+	0	0	0	0	0	Cette action permettra de développer le maillage de haie et donc de séquestrer davantage de carbone réduisant les GES ce qui aura un impact indirect positif sur la santé et qualité de vie de la population. De plus elle permettra l'utilisation de bois énergie permettant d'augmenter la part d'EnR dans les consommations des bâtiments en remplaçant des énergies fossiles par des EnR réduisant ainsi les émissions de GES et de polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la santé. Toutefois, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules).	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie filière bois) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.

Action	Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
N°	Intitulé de l'action								
48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique	+	0	0	0	0	0	Cette action permettra de mieux gérer les forêts et donc de séquestrer davantage de carbone réduisant les GES ce qui aura un impact indirect positif sur la santé et qualité de vie de la population.	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.
49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet	+	0	0	0	0	0	Le fait de mieux connaître la biodiversité permettra de mieux la protéger ce qui contribuera à améliorer le cadre de vie des habitants et pourrait apporter de la fraîcheur en ville ce qui aurait donc un impact positif sur la population et la santé.	/

L'analyse des incidences environnementales a été effectuée sur **l'ensemble des actions**, elle est consultable dans la partie 2 du rapport environnemental.

Les actions du PCAET ont des incidences potentielles sur l'environnement qui peuvent être négatives ou positives, directes ou indirectes.

Dans ce résumé non technique, seule l'analyse avant mesures ERC est présentée de manière synthétique ci-dessous pour plus de lisibilité. Par ailleurs, ces mesures seront traduites en règles par exemple en orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le futur PLUi du territoire. Les grands principes d'urbanisme définis dans le PCAET, visant l'évitement de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), sont les suivants :

- Les énergies renouvelables seront installées sur des toitures, des ombrières et sur des sols dégradés. Le projet de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sera finalisé pour la fin de l'année 2024. Ces zones ont été esquissées à la dernière commission énergie.
- Le développement des itinéraires vélos se fera sur des espaces déjà artificialisés. Le schéma vélo de l'agglomération a été rédigé dans cette optique.

6. PRINCIPALES PRECONISATIONS DE LIMITATION DES INCIDENCES

6.1. Prise en compte des enjeux de l'EIE et atteinte des objectifs réglementaires

6.1.1. Prise en compte des enjeux environnementaux

Les actions retenues répondent aux 16 principaux enjeux issus de l'Etat Initial de l'Environnement :

Rappel des enjeux issus de l'EIE	Actions principales associées
Prendre en compte la gestion de la ressource en eau pour assurer sa qualité et sa quantité notamment pour la pérennité des activités agricoles	Actions 12, 13, 14, 15, 16 et 17
Contribuer à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique notamment en réduisant les émissions de GES issues du transport, de l'agriculture et des bâtiments	Actions 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 48
Prendre en compte le vieillissement de la population en réduisant notamment les îlots de chaleur en ville	Action 19
Préserver les sols du territoire et augmenter la séquestration carbone notamment dans les forêts	Actions 19, 24, 47 et 48
Limiter la dégradation de la qualité de l'air notamment liée aux émissions de polluants atmosphériques par le transport routier, le chauffage au bois et l'agriculture	Actions 25, 27, 29, 32, 34, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45
Augmenter la production d'énergie renouvelable locale et sa part dans la consommation finale d'énergie du territoire	Actions 20, 21, 22, 23, 24 et 25
Préserver la dominante rurale du territoire en favorisant le renouvellement urbain et la densification afin de maintenir et valoriser l'activité agricole	Action 1 (mesure ERC)

Promouvoir la biodiversité via notamment le maintien des haies et la végétalisation (y compris en ville)	Actions 19 et 47
Préserver et restaurer les espaces naturels les plus sensibles du territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, etc.), fragilisés par le changement climatique et l'urbanisation	Action 18
Préserver et restaurer les corridors et continuités écologiques du territoire	Actions 47, 48 et 49 (de manière indirecte)
Réduire les besoins en énergie des bâtiments en travaillant sur l'efficacité énergétique et en rénovant les bâtiments pour tendre vers l'autonomie énergétique	Actions 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 36
Développer les circuits-courts collectifs et citoyens	Actions 3 et 46
Réduire la part de la voiture individuelle et augmenter les déplacements en transport en commun, en covoiturage (trajets moyens à longs) et en modes actifs (trajets courts)	Actions 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45
Contribuer à la diminution des nuisances sonores grâce à la diminution de la circulation automobile	Actions 39, 40 et 44
Préserver les entités paysagères du territoire	Action 20 (mesure ERC)
Développer la filière du tri et la valorisation locale des déchets ménagers	Action 9

A noter également **11 actions transversales** : tout un axe (axe 0) est dédié à des actions transversales permettant d'assurer la bonne mise en route et en œuvre du PCAET.

6.1.2. Atteinte des objectif réglementaires

La stratégie et le plan d'actions permettent à la collectivité de se mettre en ordre de marche pour atteindre les neuf objectifs assignés aux PCAET dans le [Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial](#). Les principales actions contributrices sont les suivantes :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre	• Actions 26, 27, 30, 31, 43 et 42
Renforcement du stockage de carbone sur le territoire (végétation, sols, bâtiments)	• Actions 19, 47 et 48
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	• Actions 26, 27, 29, 30, 32, 35, 38, 39, 41, 42 et 44
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	• Actions de l'axe 2
Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	• Actions de l'axe 2
Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	• Actions 29, 34 et 36
Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	• Actions 20, 21, 22, 23, 24, 25, 37, 38, 39, 41, 42, 44, 47
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques	• Action 25
Adaptation au changement climatique	• Actions 47 et 48

6.2. Indicateurs de suivi et d'évaluation

En complément des indicateurs de suivi et d'évaluation figurant déjà dans les fiches actions du PCAET (et portant sur les résultats directement visés par le document, à savoir la baisse des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et la production d'énergie renouvelable principalement), des indicateurs sont proposés pour suivre l'évolution des principaux paramètres environnementaux complémentaires traités dans l'Etat Initial de l'Environnement.

Ils sont définis sur la base des incidences négatives et les mesures ERC mises en avant par l'EES. Plus précisément, un ou plusieurs indicateurs ont été proposé pour au moins chaque incidence négative relevée dans l'analyse des effets du plan d'action. Sachant, qu'une incidence négative peut être commune à plusieurs actions (artificialisation des sols par exemple), les indicateurs sont proposés non pas par action mais par catégorie d'incidence. Ces indicateurs figurent aussi dans les fiches actions du plan d'actions du PCAET. Des **indicateurs stratégiques**, en lien avec les objectifs de la stratégie du PCAET et/ou des enjeux environnementaux identifiés lors de l'EIE sont également proposés. Ceux-ci ne sont pas forcément reliés à une action. Les objectifs ont été renseignés autant que possible.

Afin de ne pas multiplier les indicateurs de suivi, nous avons porté une attention particulière à leur mutualisation avec les indicateurs d'autres plans, démarches ou politiques publiques. Ainsi,

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

nous proposons des indicateurs qui s'appuient autant que possible sur des indicateurs déjà suivis par la collectivité dans la mise en œuvre de ses différentes politiques publiques. De plus, nous avons veillé également à proposer des indicateurs pertinents au regard du suivi et de l'évaluation des impacts environnementaux du PCAET, et dont les valeurs sont aisément accessibles.

- 28 indicateurs environnementaux ont été définis : *ils sont détaillés dans la partie 4 du rapport environnemental*. Ces indicateurs environnementaux ne sont pas repris dans les fiches actions pour ne pas les alourdir mais leur suivi est assuré, à mi-parcours et à la révision du PCAET.